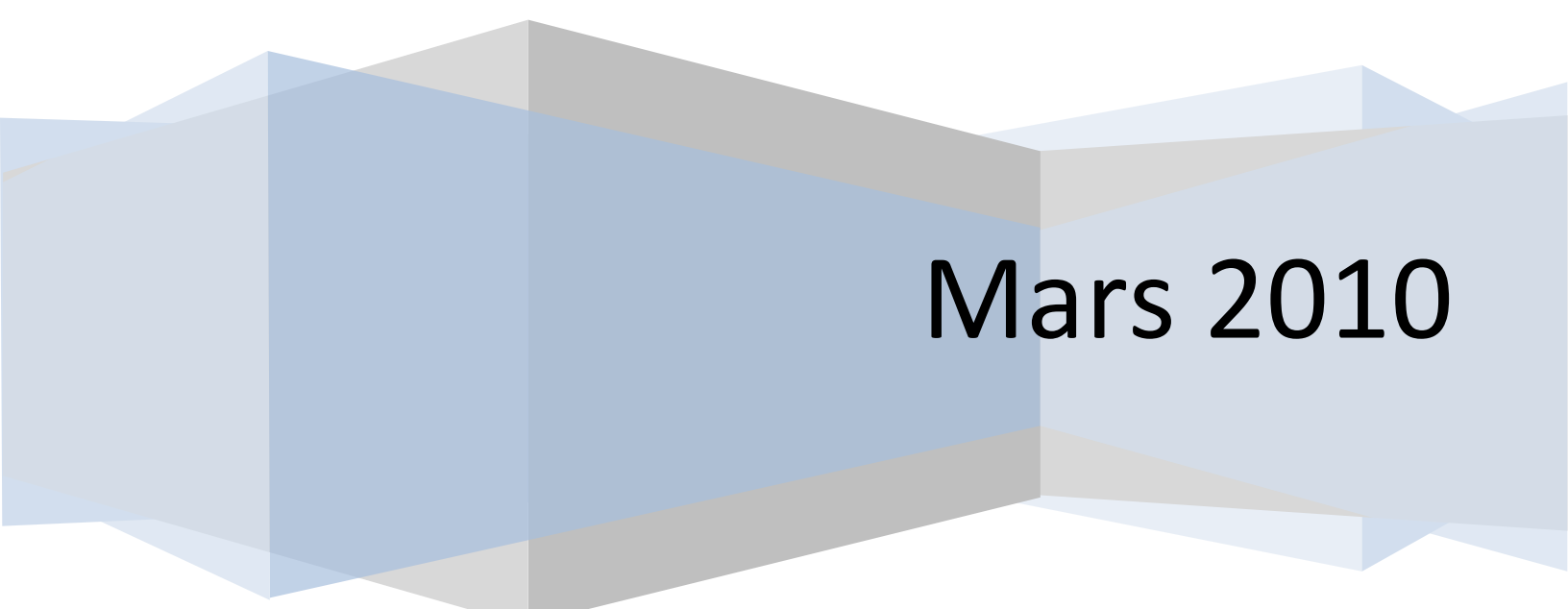


Revue de presse

Financement concurrentiel et droits de scolarité

SPUQAT



Mars 2010

Sommaire

Des milliers de personnes s'opposent au projet de loi 38.....	1
et réclament des États généraux sur l'université québécoise	1
L'université accessible: n'imitons pas le modèle américain	2
Hausse des droits de scolarité - Une véritable barrière	4
Des universités de qualité pour l'avenir du Québec.....	6
Bouchard et son pacte pour les universités.....	8
La lucidité méprisante.....	8
Libre opinion - La politique et l'action	10
Droits de scolarité - Place au débat!.....	12
Étudiez aujourd'hui, payez davantage... plus tard.....	14
Libre opinion - Petits rappels aux riches de ce monde	16
En grève générale illimitée les chargés de cours répliquent aux Lulucides.....	18
Le club des ex.....	20
Un marché de dupes.....	22
L'accès à l'université, moins universel	24
Baissez les frais de scolarité... ..	25
Le Pacte universitaire: Casting désastreux / Bon point de départ.....	27
Cessons de faire peur au monde	30
Débat finances publiques.....	32
Le débat sur les finances publiques est en proie à des «mythes».....	33
Pour une autre lecture des finances publiques – Des économistes prennent leurs responsabilités.....	35
Pour une révolution dans le régime des prêts et bourses.....	37
J'ai honte.....	38
Révision des droits de scolarité de l'UQAT	39
Lettre à la ministre Michelle Courchesne, du CA de l'UQAT	40
Mémoire présenté dans le cadre du projet de refonte du réseau universitaire québécois	42
Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités	44



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Des milliers de personnes s'opposent au projet de loi 38 et réclament des États généraux sur l'université québécoise

Montréal, 11 mars 2010- Devant l'Assemblée nationale du Québec, madame Marie Malavoy, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur, a déposé une pétition électronique réclamant le retrait du projet de loi 38 et la convocation d'États généraux sur l'université québécoise. Lancée par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), avec l'appui des membres de la Table des partenaires universitaires (représentant des enseignants, des personnels professionnels et de soutien ainsi que des étudiant-e-s), cette pétition a recueilli quelque 4700 signatures pendant une brève période de six semaines, soit entre le 24 janvier et le 6 mars. Ce résultat paraît d'autant plus important et significatif que le projet de loi 38, fortement décrié en commission parlementaire en septembre 2009, était alors en suspens.

Avec le projet de loi 38 sur la gouvernance universitaire, des représentants de l'entreprise privée pourront diriger les universités québécoises. Majoritaires aux conseils d'administration, ils fixeront les grandes orientations des universités. Les cours et les services offerts, les conditions de travail, la recherche, la création et la vie académique dépendront de leurs décisions. La nature même de l'institution universitaire, qui est d'intérêt public, en sera transformée.

Ce projet de loi, qui accentue un mouvement de privatisation et de marchandisation, porte atteinte aux principes fondamentaux d'autonomie, de liberté intellectuelle, de collégialité et d'accessibilité qui ont permis, depuis 40 ans, la démocratisation et l'expansion de l'enseignement universitaire au Québec. Loin d'être une solution, il fait écran aux problèmes nombreux que subissent, depuis plusieurs années, l'institution et le milieu universitaires. Plutôt qu'une loi sur la gouvernance des établissements et plutôt que des choix arbitraires qui remettent en question l'accessibilité aux études – comme le fait le soi-disant « pacte sur le financement concurrentiel de nos universités » –, le Québec a de toute urgence besoin d'un plan de développement des universités qui repose sur des analyses approfondies.

Avec l'appui des signataires de cette pétition et de ses partenaires, la FQPPU demande à l'Assemblée nationale de retirer le projet de loi 38 et de convoquer des États généraux sur l'université québécoise où les acteurs institutionnels et politiques ainsi que les porte-parole de la société civile pourront mettre au jour la situation globale du réseau universitaire et élaborer un projet commun pour le développement et la protection de l'université en tant que bien public

Source : FQPPU

514-843-5953

www.fqppu.org

L'université accessible: n'imitons pas le modèle américain

<http://www.cyberpresse.ca/opinions/201003/08/01-4258554-luniversite-accessible-nimitons-pas-le-modele-americain.php>

Yves Gingras et Éric Archambault, Publié le 08 mars 2010 à 15h55

Les auteurs sont respectivement titulaire de la chaire de recherche du Canada en histoire et sociologie des sciences à l'UQAM, et président de Science-Metrix inc. Cyberpresse

Les réactions au «pacte pour le financement concurrentiel de nos universités» proposé par ce qu'il est convenu d'appeler «le club des ex» ont été nombreuses, mais limitées à la question des droits de scolarité.

Tout en abordant également cette question centrale, nous voudrions ici attirer l'attention sur le fait qu'en visant «à ramener le mode de financement des universités québécoises dans le modèle canadien», les auteurs écrivent comme s'il allait de soi que le système universitaire américain ? et par ricochet le modèle social américain ? était le seul valable et qu'il fallait l'imiter sans plus de discussion.

De plus, tout l'argumentaire des auteurs est marqué au coin d'une vision ultralibérale de l'éducation conçue comme un marché comme un autre qui ne peut trouver son «équilibre» que dans la «vérité des prix» dont le signal constituerait le seul mode de régulation des échanges individuels sur le «marché de la formation supérieure» et le seul gage d'atteinte de «l'excellence».

Or, tant sur le plan de la qualité globale des universités de nombreux pays européens que de la qualité de vie de leurs sociétés, il est clair que des alternatives crédibles au modèle américain existent.

Le Québec peut donc choisir de se situer dans la tradition de certains pays européens qui ont fait de la cohésion sociale une valeur fondamentale et il n'est nullement obligé par la force des choses de se fondre dans un modèle américain reconnu pour engendrer de très grandes inégalités au nom de la «loi» du libre marché.

En effet, l'excellence académique n'est nullement corrélée aux droits de scolarité. De plus, en mesurant la qualité de vie par un indice synthétique de pauvreté fondé sur une vie longue et en santé, l'accès au savoir et un niveau de vie décent, on constate que ce sont en fait les pays de tradition social-démocrate aux droits de scolarité les plus faibles qui se classent le mieux pendant que les États-Unis traînent loin derrière.

La mission sociale de l'université étant en cause, il n'est pas anodin que les auteurs du pacte définissent ses trois missions comme étant l'enseignement, la recherche et «la valorisation et le transfert des connaissances». On se demande comment les ex-recteurs signataires ont pu oublier que la troisième mission des universités a toujours été «le service aux collectivités» et non la «valorisation et le transfert», nouvelle mission que la conception mercantiliste de l'éducation veut depuis peu ajouter, sinon même substituer à cette mission de service, à la connotation probablement trop peu individualiste.

Il faut donc rappeler que la mission première des universités est de former les citoyens du Québec pour qu'ils participent pleinement au développement de notre société et non de se transformer en organismes privés visant à obtenir leur «part» sur le «marché international de l'éducation» au détriment des besoins locaux.

Sur la question de l'accès aux études supérieures, il est curieux que les promoteurs d'une hausse importante des droits de scolarité semblent oublier une autre «loi» économique: l'inélasticité de la demande. Or, toute augmentation radicale des coûts ne peut que faire chuter la demande comme le confirme d'ailleurs une étude de Statistiques Canada: «Les résultats donnent à penser que l'écart sur le plan des inscriptions entre les étudiants des milieux favorisés et ceux des milieux défavorisés s'est élargi sensiblement en Ontario, où la déréglementation des programmes professionnels a été plus marquée. Dans des provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique, où les frais de scolarité sont demeurés stables, aucun changement n'a été constaté en ce qui concerne l'écart sur le plan des inscriptions.» Et l'on sait que la moitié des étudiants de familles à faible revenu ne poursuivent pas d'études au-delà du secondaire, contre seulement un quart des étudiants de familles à revenus élevés.

De plus, on ne peut sérieusement penser résoudre ce problème par une hypothétique amélioration du programme de bourses d'études, tant il est évident que de tels programmes sont les premiers touchés en période d'austérité et qu'ils n'ont cessé de se contracter au Québec au cours des 20 dernières années.

Le fondement idéologique du «pacte» est aussi visible dans le fait que jamais les auteurs ne proposent des hausses d'impôts pour les compagnies, les banques et les personnes à hauts revenus, qui ont pour la plupart profité et profitent encore de l'existence d'un secteur universitaire accessible. Plus que des mécanismes complexes qui risquent de générer des effets pervers, l'impôt et les taxes demeurent encore les meilleurs leviers d'une société qui vise à redistribuer la richesse (toujours collective, en fait) pour assurer l'égalité des chances.

Il ne faudrait pas laisser une idéologie fondée sur une vision étroitement économiste de la société et de ses institutions s'imposer au détriment du bien commun dont l'université devrait fournir le modèle. N'en déplaise aux signataires de ce «pacte» aux relents autoritaires, la société du savoir n'est pas soluble dans la seule «économie du savoir».

Hausse des droits de scolarité - Une véritable barrière

<http://www.ledevoir.com/societe/education/284562/hausse-des-droits-de-scolarite-une-veritable-barriere>

Louis Dumont - Professeur de pharmacologie à l'Université de Montréal, directeur du projet SEUR et président du Syndicat général des professeurs de l'UdeM 9 mars 2010 Éducation

Nouveau soubresaut dans le débat sur le dégel des droits de scolarité au Québec. Les universités crient famine, le gouvernement Charest est aux prises avec un déficit record et les transferts fédéraux demeurent un mirage. Alors que faire?

D'éminents économistes, entourés d'un petit groupe de convaincus, proposent d'appliquer tout bonnement la politique de l'utilisateur-payeur aux étudiants universitaires sans se soucier de mesurer les capacités financières de ces utilisateurs et les impacts sur leur cursus universitaire.

À notre avis, toute hausse aura comme effet pervers de faire croître le temps dévolu au travail rémunéré au détriment de celui qui doit être consacré aux études: les étudiants travailleront davantage, ils mettront plus de temps à terminer leur scolarité, quand ils n'abandonneront pas carrément leur formation. La résultante souvent occultée pour la société québécoise: des coûts supplémentaires excessifs pour les formations universitaires. Ces économistes ont-ils évalué ces coûts cachés?

Mais une autre question, celle-là complètement évacuée du débat, mérite notre attention. Qu'en pensent les jeunes qui fréquentent actuellement le secondaire et qui seront demain les étudiants inscrits dans les programmes universitaires? Quel impact l'annonce d'une hausse significative des droits de scolarité a-t-elle sur leur projection dans l'avenir? [...]

Une enquête

Nous avons mené très récemment une enquête par voie électronique auprès d'une centaine d'élèves du secondaire (4e secondaire en majorité) qui ont interagi avec les différents volets du projet SEUR (Sensibilisation aux études universitaires et à la recherche; www.seur.umontreal.qc.ca). Ce projet de l'Université de Montréal vise à favoriser la persévérance scolaire et l'intérêt pour les sciences et les technologies chez ces élèves en les

invitant à participer à des stages, des parrainages, des séjours d'immersion sur le campus et des visites en entreprises.

Rappelons au départ que ces jeunes, après avoir participé aux activités offertes par le projet SEUR, indiquent dans une proportion de plus de 95 % qu'ils envisagent de fréquenter l'université et que leur choix de carrière est mieux défini.

Interrogés récemment sur leur intention de fréquenter l'université si des hausses significatives des droits de scolarité étaient mises en application, ils sont nombreux à hésiter: en fait, de plus de 95 % qu'ils étaient au départ, ils ne sont plus que 48 % à considérer l'université comme l'option d'avenir. L'impact négatif d'une hausse des droits de scolarité chez ces jeunes est palpable, il y a là un signal qui nous invite à réfléchir. Un constat s'impose: le financement des universités ne peut trouver sa solution dans l'aggravation d'un problème de taille pour la société québécoise, la persévérance scolaire.

Des idées de financement

Il n'y a pas de solution miracle à l'amélioration de la situation financière de nos institutions universitaires. Plusieurs stratégies pourraient être mises en avant.

D'abord, il est impératif de procéder à un examen critique de l'utilisation des fonds publics par les administrations universitaires. Il suffit de rappeler les récents scandales liés aux rémunérations excessives de certaines directions d'universités, les projets immobiliers irréalistes qui ont toujours cours, notamment à l'Université de Montréal, l'essaimage de campus régionaux qui amène les institutions à se phagocytter les unes les autres.

Deuxièmement, pourquoi ne pas déplacer le problème du financement de l'entrée à l'université vers la sortie, en mettant à contribution les employeurs de diplômés universitaires (remboursement de l'équivalent des droits de scolarité du diplômé avec un allègement fiscal selon les disciplines et les besoins de main-d'œuvre). Des expériences-pilotes pourraient être menées dans quelques institutions avant d'élargir une telle politique à l'ensemble des universités du Québec.

Troisièmement, le gouvernement du Québec pourrait s'inspirer du «Grand Emprunt» que le gouvernement français veut contracter (35 milliards d'euros dont la moitié sera consacrée aux universités et à la recherche) et appuyer un plan d'emprunts pour les universités québécoises.

Enfin, il faut avant toute chose mesurer les impacts de toute hausse des droits de scolarité sur la volonté et l'intérêt des jeunes à fréquenter l'université. C'est là une question que nous ne pouvons nous payer le luxe d'ignorer.

Des universités de qualité pour l'avenir du Québec

<http://www.ledevoir.com/societe/education/284563/des-universites-de-qualite-pour-l-avenir-du-quebec>

Luc Vinet - Recteur de l'Université de Montréal 9 mars 2010 Éducation

L'un des principaux constats de la Révolution tranquille se révèle aujourd'hui avec encore plus de force: l'avenir du Québec passe par l'éducation. Avec le besoin d'une main-d'œuvre bien formée, face à de sérieuses contraintes économiques et devant des enjeux mondiaux majeurs et une relance à soutenir, l'éducation et l'innovation scientifique et sociale sont les clés de notre futur. Célébrons alors le chemin parcouru en éducation au Québec au cours des cinquante dernières années et saluons les mérites des universités québécoises.

Face à l'avenir et au rôle déterminant que les universités devront continuer de jouer, il est pertinent de cibler nos principaux défis, de poser un regard critique et d'agir.

La question de la persévérance au secondaire et au cégep est un enjeu bien défini. La diplomation est, il me semble, l'autre grand défi. Rappelons qu'en Ontario, 20,5 % de la population est titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme universitaire supérieur; au Québec, ce n'est le cas que de 16,5 % de la population. Rappelons aussi que, proportionnellement au nombre d'habitants, nous avons 50 % de moins de détenteurs de maîtrise et 30 % de moins de doctorats au Québec qu'aux États-Unis.

Accessibilité

Ces objectifs n'ont de sens qu'en assurant indissociablement accessibilité et qualité. Nos universités sont publiques: elles doivent demeurer ouvertes à tous, peu importe le milieu d'origine. D'autre part, nos étudiants exigent avec raison une formation rigoureuse et pertinente.

Sans tout restreindre à des questions financières, dans un contexte de concurrence nord-américaine et internationale, la capacité de l'université à répondre à de telles attentes est largement tributaire des ressources qui lui sont allouées. Or, comme on sait, c'est le problème fondamental des universités du Québec. Relativement au reste du Canada, nos universités ont moins de revenus — quelque 500 millions de dollars de moins chaque année pour l'ensemble du réseau. Sous les pressions de la quête essentielle d'excellence et de la concurrence, nos universités sont depuis plusieurs années conduites à faire des déficits, qu'ils soient en matière de ressources professorales ou autres ou qu'ils s'expriment dans les états financiers.

Parallèlement, le gouvernement du Québec, qui doit envisager dans le présent contexte des restrictions importantes, est celui des gouvernements provinciaux qui investit le plus dans ses universités proportionnellement à son PIB.

Il faut faire face à ces deux derniers constats sans faux-fuyants, en évitant la tentation de chercher des boucs émissaires. Il importe de pallier sans attendre ce sous-financement. Par ailleurs, d'aucuns s'inquiètent aussi de la gestion optimale des fonds des universités. Convenons à cet égard de cadres de financement qui favorisent l'émulation, l'initiative et l'imputabilité.

Guérir nos universités

Il faut se réjouir que de plus en plus de nouvelles voix s'élèvent dans la société québécoise pour affirmer l'importance prioritaire de l'éducation. La rencontre économique du premier ministre tenue à Lévis en janvier dernier s'est avérée un événement marquant. Tout récemment, un groupe de seize personnes incluant Lucien Bouchard et d'anciens ministres, recteurs et leaders étudiants se sont donné la peine de proposer un pacte visant à «guérir» le financement de nos universités. Je veux remercier toutes ces personnes de leur contribution importante au développement éclairé d'une nouvelle politique publique sur le financement des universités.

L'éducation universitaire est à la fois un bien public et un bien privé. La société en général, comme l'individu qui la reçoit, en bénéficie. Devant l'implacable constat du sous-financement relatif des universités québécoises et de l'état précaire des finances publiques, force est de convenir de l'occasion de revoir l'équilibre entre la contribution de l'État et celle des étudiants aux coûts de la formation universitaire.

Dans le présent contexte, une hausse des droits de scolarité pour rejoindre ceux de nos premiers concurrents nous semble nécessaire et appropriée. Une telle mesure doit cependant s'appuyer rigoureusement sur certains principes: le maintien au niveau actuel du financement public en termes réels; le maintien et l'amélioration de l'accessibilité par une bonification du programme d'aide financière; et un cadre prévisible et respectueux des engagements antérieurs.

Il me semble pertinent de faire la remarque suivante: en recommandant de convenir d'une hausse des droits de scolarité, plusieurs personnes dont je suis proposent aussi d'instaurer un mécanisme qui permette de reporter le remboursement des prêts étudiants associés à ces droits par le biais de l'impôt et de manière proportionnelle aux revenus gagnés par les étudiants une fois le diplôme obtenu. Ce mécanisme, implanté en Australie par exemple, pourrait aller jusqu'à inclure un seuil en deçà duquel le diplômé pourrait être soulagé de ses obligations de remboursement.

Le moment me semble venu de convenir, entre toutes les parties prenantes (gouvernement, étudiants et universités), de la mise en place d'un tel pacte pour le financement dans le prochain budget. Portons d'abord notre attention sur les éléments-clés. Soutenons notre avenir et les générations montantes. Agissons.



Bouchard et son pacte pour les universités

La lucidité méprisante

<http://www.pressegauche.org/spip.php?article4348>

mardi 2 mars 2010, par [Francis Lagacé](#)

LAGACÉ Francis, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (Fneeq-CSN)

Il est affligeant de voir encore les mêmes partisans de l'économisme à tout crin, lequel économisme nous a conduits aux crises que l'on sait, prêcher des recettes qui consistent à faire payer les étudiantEs pour des décennies de gestion néolibérale dans le domaine de l'éducation.

Vrai qu'il faut refinancer l'Université. Mais il y a des choix sociaux historiques qui sont ceux du Québec et qu'il faut respecter. L'un de ces choix est de rendre l'éducation accessible au plus grand nombre.

Alors que le gouvernement fédéral doit 800 millions de dollars en transfert au Québec, alors qu'il existe des façons pour le gouvernement du Québec de trouver 5 milliards de revenus supplémentaires sans augmenter les tarifs (voir à ce sujet le site <http://www.couragepolitique.org>, mis sur pied par Québec Solidaire), pourquoi proposer une fois de plus une hausse des frais de scolarité ?

Je ne saurais passer sous silence l'affirmation hautement méprisante de l'ancien recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix. « Il y a des programmes où 50 % des cours sont donnés par des chargésEs de cours. On n'a pas ça à UBC. » Je me souviens d'un recteur qui nous disait que les chargésEs de cours faisaient partie de la solution et non du problème. J'ajouterai qu'il y a des programmes où 100% des cours sont donnés par des chargésEs de cours et que ces programmes de la Faculté de l'éducation permanente sont excellents et y forment des étudiantEs solides.

Je ne crois pas, par exemple, que les Marc Laurendeau, les Jean-Claude Leclerc et les Karl Parent qui enseignent en information et en journalisme aient quoi que ce soit à envier aux autres enseignantEs. Il en est de même pour des spécialistes de l'enseignement des langues qui donnent des cours à l'École de français, ou des spécialistes en sciences humaines qui offrent des cours en histoire ou en sociologie.

Sait-on que ce sont les exigences de qualification qui font foi de la capacité d'enseigner ? Ces exigences sont la garantie de la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, les universités utilisent le prétexte des déficits pour vouloir augmenter les frais de scolarité. Pourtant, d'où viennent principalement les déficits de l'Université de Montréal, pour ne parler que de celle-là ? Ils ne viennent pas du fonds de fonctionnement où se trouvent les revenus des frais de scolarité ; ils viennent plutôt du fonds des immobilisations où se trouvent les grands projets de construction.

On investit dans le béton et on veut faire payer les étudiantEs. On embauche des chargésEs de cours qualifiés pour enseigner et on se plaint qu'il y en a trop ?

Oui, les chargéEs de cours donnent 50% des cours de premier cycle (excepté en médecine), mais ils ne coûtent même pas 5% du budget salarial.

Le but d'une université n'est pas de faire de l'argent, mais de créer et diffuser le savoir.

La lucidité qu'on nous propose est celle du mépris : mépris des choix sociaux du Québec, mépris des étudiantEs, mépris des chargéEs de cours et mépris de la population que l'on trompe.

Libre opinion - La politique et l'action

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/284053/libre-opinion-la-politique-et-l-action>

Rita Dionne-Marsolais - Économiste et ex-ministre (notamment du Revenu et de l'Industrie et du Commerce), sous les gouvernements Parizeau, Landry et Bouchard 1 mars 2010 Québec

Je suis renversée de lire, comme on l'a vu avec la publication du Pacte sur le financement des universités, qu'un ancien premier ministre ou une ancienne ministre des Finances n'avaient pas la liberté d'agir alors qu'ils étaient au gouvernement. Peut-être que cela est vrai pour un ministre des Finances encore que... Mais cela n'est certainement pas vrai pour un premier ministre. En politique québécoise, c'est le premier ministre qui détient l'autorité suprême. Quand il veut quelque chose, les ministres doivent le lui donner et, si cela ne convient pas, alors ils démissionnent ou ils sont renvoyés à leur poste de député.

Cela étant dit, il y a des tensions sociales qui peuvent découler de certaines décisions, mais quand il y a cohésion au sein de l'équipe gouvernementale, on peut gérer cette tension. Il le faut. C'est la responsabilité du gouvernement de s'assurer d'un climat social sain autant que d'un climat économique constructif. Et c'est au premier ministre que revient la responsabilité de la cohésion de son équipe.

Chaque ministre doit exercer son autorité dans l'intérêt de toute la société québécoise et non des intérêts de sa circonscription. Il est vrai qu'il faut parfois négocier et faire des compromis, mais certainement pas au détriment de ses convictions profondes. Quand la pression devient trop forte ou intolérable, alors on quitte son poste. Certains choisissent de démissionner. Je ne partage pas cette façon de faire. Comme élus, il y a une responsabilité et un devoir envers les concitoyens de terminer un mandat. Au moment de la prochaine élection, ils auront le loisir de se représenter ou non.

La politique doit servir l'intérêt commun, et non pas l'intérêt particulier. À suivre ce qui s'est passé cette semaine au sujet des droits de scolarité, on est en droit de s'interroger sur l'intérêt commun. Je me rappelle très bien l'étude «universitaire» qui annonçait le surplus d'infirmières à prévoir dans les années 2000... Elle était apparemment bien documentée!

Peut-être qu'une vision et une réflexion prospectives sur l'université québécoise de demain et sa responsabilité comme sa gestion pourraient éclairer davantage le débat que la solution unique et de panique proposée, à savoir hausser les droits des étudiants. J'aurais de la difficulté à expliquer

à «nos enfants» pourquoi «nous» avons eu la chance de bénéficier des largesses de l'État afin de poursuivre nos études supérieures alors que nous le leur refusons.

Les fonds sont toujours limités face à des besoins illimités. C'est la base de la théorie économique, mais ce qui est aussi à la base de cette même théorie, c'est qu'il faut contrôler son budget, autant ses rentrées de fonds que ses dépenses.

Il reste une chose importante à faire, dans le même esprit et la même urgence, il me semble, c'est de contrôler autant nos dépenses que nos revenus, et cela veut dire garder au Québec tous les impôts des Québécois. Personne en affaires n'a jamais réussi sans contrôler ses revenus et ses dépenses. Ensuite, il faut contrôler toutes les lois qui s'appliquent sur notre territoire et les faire respecter.

Toutes les analyses économiques faites sur le Québec démontrent l'incapacité financière du gouvernement à faire face aux défis du XXI^e siècle. Il est temps d'être plus pragmatique que démagogique. Le monde change et le Québec doit changer aussi, que cela nous plaise ou non.

Droits de scolarité - Place au débat!

<http://www.ledevoir.com/societe/education/283984/droits-de-scolarite-place-au-debat>

Marie-Andrée Chouinard 27 février 2010 Éducation

Le Québec peut-il rêver d'un débat non partisan, éclairé et, surtout, utile sur la question du financement des universités? Le Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités, dévoilé cette semaine par des acteurs inquiets de l'avenir économique des établissements d'enseignement supérieur, a le mérite de poser cette question. Il est impératif que le gouvernement y réponde.

Jusqu'à maintenant, les tentatives d'organiser un forum public sur le dégel des droits de scolarité ont été vaines. Le dernier effort sérieux remonte à 2004, alors que l'ex-ministre de l'Éducation Pierre Reid avait vu défiler partisans et détracteurs en deux camps polarisés et rébarbatifs aux concessions. Résultat? La Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités n'avait rien donné. Pas plus d'ailleurs que le rapport Gervais sur l'accès à l'éducation, lequel, en 2005, n'a dégagé aucun consensus sur la délicate question des droits de scolarité, finissant par appeler un «débat public».

Au Québec, le débat sur les droits est gangrené. Il gît, intouchable, au sanctuaire des tabous. Sempiternel otage des campagnes électorales, le sujet doit être discuté hors des cercles partisans, c'est-à-dire maintenant. Il doit être abordé avec courage, audace, mais franchise aussi. Ce sont les intérêts d'une collectivité qui sont en jeu, mais les discussions — on l'a vu cette semaine encore avec la publication du pacte — renvoient trop souvent à des tractations particulières.

Ce pacte ne propose somme toute rien de renversant, rien d'inédit à tout le moins. Les protagonistes étaient connus, leurs positions aussi. Quelques anciens représentants de fédérations étudiantes ont provoqué une certaine surprise en osant changer de camp. Passer de la défense absolue du gel des droits au plaidoyer pour une hausse de 2000 \$ à 30 000 \$ par année, selon le domaine d'études, a de quoi étonner, il faut le dire. Le contexte a toutefois changé, et le maintien d'un gel (non indexé) ne tient plus la route.

Toutefois, entre l'immobilisme sur la question du gel et la démesure contenue dans le pacte, il doit exister un juste milieu. Les auteurs du pacte évoquent un «seuil d'alerte» tant les ressources des universités ont chuté en 15 ans. Mais le front des universités, qui longtemps, et même de concert avec les associations étudiantes, a imploré l'État de refinancer l'enseignement supérieur à

un niveau digne de l'importance qu'il y accorde, ce front est-il démantelé? Ou a-t-il simplement changé d'interlocuteur?

L'Ontario, souvent cité en exemple par les adeptes de la hausse des droits tous azimuts, a offert un vibrant plaidoyer en promettant, au milieu des années 2000, huit milliards en cinq ans pour l'enseignement supérieur. Le Québec, rappelle-t-on dans le pacte, a offert 240 millions en trois ans, en 2007, mais le sous-financement est établi maintenant à 500 millions. L'État québécois s'esquiverait-il?

Les étudiants devront sans nul doute contribuer davantage au financement des universités, mais il faut se méfier de l'ouverture démesurée des vannes. L'«utilisateur-payeur» n'a pas à faire les frais d'un désengagement de l'État. Certains des signataires du pacte ont en quelque sorte renoncé à exiger davantage du Québec. En janvier dernier, au terme d'une rencontre économique convoquée à Lévis par le premier ministre Jean Charest, une des conclusions soulignait pourtant l'importance cruciale du savoir pour assurer la prospérité collective.

Que ce pacte, qui contient de bonnes idées mais aussi le germe inquiétant de la démesure et la glorification de la solution unique, serve à tout le moins à amorcer un débat. Le temps est propice. D'ici 2012, aucune fanfare électorale ne devrait couvrir les discussions.

Étudiez aujourd'hui, payez davantage... plus tard

Publié le 26 février 2010 à 16h13

Daniel Charron

L'auteur est vice-président, recherche et planification stratégique, chez Octane Stratégies.

Enfin! La réflexion sur la performance universitaire et sur les droits de scolarité reprend sa place dans le débat public, notamment grâce à la sortie du groupe mené par Lucien Bouchard.

Une hausse considérable des droits de scolarité figure au centre de leurs propositions. C'est ici toutefois que leur réflexion mérite d'être poussée un peu plus loin.

Des représentants des étudiants n'ont pas mis de temps à réagir à la proposition d'augmenter les droits de scolarité. Sans surprise, la plupart d'entre eux s'opposent à une hausse majeure des droits de scolarité. Au nom de l'accessibilité, comme à chaque fois. Sauf que, si l'argument a déjà porté, il passe de moins en moins facilement puisque les écarts entre les droits de scolarité se creusent entre le Québec et les provinces sans que les Canadiens ne fuient les universités.

Et il est de plus en plus difficile de nier que le financement des universités mérite d'être amélioré et que les droits de scolarité doivent être adaptés aux réalités sociales, économiques et universitaires actuelles.

Mais il ne faut pas voir l'opposition des étudiants comme celle d'un groupe d'enfants gâtés. Les étudiants ne le sont qu'un temps. Ils sont les contribuables de demain. À ce titre, ils auront certainement l'occasion de payer, particulièrement au Québec où ils seront plus taxés qu'ailleurs. Bref, l'«économie» qu'ils réalisent aujourd'hui vaut pas mal moins que leur fardeau (fiscal) de demain...

Le vrai enjeu: payer quand on le peut

Le modèle «payez pendant que vous étudiez» montre des limites évidentes. Augmenter les droits de scolarité en les faisant payer maintenant pousse forcément les étudiants à devoir travailler plus (et donc à moins se concentrer sur leurs études) ou à s'endetter davantage.

Pourquoi ne pas augmenter les droits de scolarité, mais les faire payer après les études plutôt que pendant ? C'est alors qu'ils sont étudiants que les citoyens ont le pouvoir d'achat le moins grand. Leur donner un certain temps après leurs études pour payer l'augmentation pourrait s'avérer une meilleure solution. Une solution plus réaliste et équitable, du moins.

On peut même penser à des solutions hybrides. La formule «50-50» est à la mode ces jours-ci. On pourrait l'appliquer ici, une fois les frais doublés comparativement à leur niveau actuel: 50 %

payables pendant les études, les 50% restants payables par la suite, sur un nombre d'années correspondant à la durée du programme d'étude. L'enjeu de l'accès aux études ne se poserait plus et toute augmentation des droits de scolarité (aujourd'hui et dans l'avenir) serait certainement moins difficile à absorber pour les étudiants, au bénéfice plus large de notre société et de nos universités.

Moduler les frais, oui, mais par sur la base du salaire anticipé

Former un dentiste coûte à l'université sans doute plus cher que former un anthropologue (équipements, salaire des professeurs, coût de la recherche dans le département, etc.). Sur cette base, il serait tout à fait justifié pour l'université de moduler ses frais, en fonction des coûts qu'elle assume pour dispenser sa formation et pour maintenir ses départements à la fine pointe de la recherche et de la connaissance.

Mais il faut être prudent lorsqu'on avance l'idée de moduler les droits de scolarité en fonction du salaire anticipé à la sortie du programme d'étude. Certes, le dentiste gagnera plus que l'anthropologue dans sa vie. Mais il paiera plus d'impôts aussi. Ce n'est pas à l'université de récolter la prime sur le salaire anticipé de ces étudiants du moment, mais à l'ensemble de la société sur une plus longue période de temps.

Évidemment, l'inaction passée a aggravé le problème du sous-financement des universités. Les besoins sont si importants que toute hausse de revenus, qu'elle passe par une augmentation des droits de scolarité ou par une contribution gouvernementale accrue, servira bien des besoins (salaires, immobilisations, dépenses en recherche, acquisitions de matériel, etc.) avant d'être visible pour les étudiants. Ce n'est pas évident donc de demander aux étudiants d'accepter de payer plus sans qu'ils ne puissent en percevoir quelque bénéfice.

D'autant plus que les universités dans leur ensemble n'ont jamais été reconnues comme de grands modèles de saine gestion.

Avant d'en donner plus, nous avons le droit, étudiants comme contribuables, d'exiger certaines conditions. Sur le plan de la gestion et de la performance des ressources d'abord. Sur le plan de la qualité de la recherche et du cadre d'étude offert également. Bref, le «pacte» doit être plus inclusif et les engagements un peu plus contraignants.

Libre opinion - Petits rappels aux riches de ce monde

<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/283782/libre-opinion-petits-rappels-aux-riches-de-ce-monde>

«Un économiste est un expert qui saura demain pourquoi ce qu'il avait prédit hier ne s'est pas produit aujourd'hui.» -- Laurence Peter

Mélissa Pilon - Étudiante en design graphique à l'Université du Québec à Montréal 25 février 2010 Actualités économiques

Pourquoi le gouvernement libéral n'utilise-t-il pas les 900 millions offerts par Ottawa lors du règlement du déséquilibre fiscal au lieu d'offrir des baisses d'impôts? Pourquoi ne réclame-t-il pas à Ottawa les 2,1 milliards pour l'harmonisation de la TPS et de la TVQ? Pourquoi ne pas augmenter la taxe sur le capital de 50 à 100 % du gain réalisé, ce qui permettrait une entrée d'argent frais de près d'un demi-milliard de dollars?

Pourquoi ne pas facturer à Rio Tinto Alcan, une compagnie étrangère, le vrai coût de son électricité pour produire de l'aluminium? Pourquoi ne pas faire la lumière sur la corruption qui coûte 30 % de plus aux Québécois, ce qui équivaut presque au déficit actuel du gouvernement selon l'ancien ministre des Finances Jean Campeau?

Pourquoi le gouvernement n'actualise-t-il pas la Loi sur les mines afin de récupérer une somme de 200 millions en redevances? Pourquoi le gouvernement ne prête-t-il pas lui-même aux étudiants directement, au lieu de faire affaire avec les banques, dans le cadre du programme des prêts et bourses, une économie de 48 millions de dollars en intérêts? Pourquoi le salaire d'un recteur est-il pratiquement le double du salaire du premier ministre du Québec?

Comment un associé principal du cabinet d'avocats Davies Ward Phillips & Vineberg, comme Lucien Bouchard, dont le bureau défend la firme Conventree de Toronto impliquée dans le scandale des PCAA, peut-il nous faire la leçon? Avez-vous oublié les mises à la retraite? Le seul qui devrait prendre sa retraite, c'est Lucien Bouchard.

Les droits de scolarité sont déjà dégelés. En effet, d'ici 2012, les étudiants paieront 500 \$ de plus par année. Mais en contrepartie, les investissements du gouvernement libéral ne couvrent même pas les coûts de système, les bourses versées en 2009-10 ne couvrent même pas le taux d'inflation. Chaque fois qu'un étudiant investit un dollar, le gouvernement en profite pour se dégager de sa responsabilité envers l'éducation.

Faut-il rappeler aux riches de ce monde que tous ne partent pas sur le même pied d'égalité dans la vie, que tous n'ont pas un père ou une mère avec un portefeuille bien garni? Avons-nous abandonné l'idéal québécois de la Révolution tranquille: la chance pour chacun de réussir sa vie, par l'éducation, par la formation, et ce, sans le souci financier? Seuls le talent et l'excellence devraient être conditions de réussite.

Il faudrait d'ailleurs m'expliquer comment une hausse de coût n'affecte pas la demande. Il s'agit pourtant d'un principe de base d'économie. Nous avons un problème de démographie, croyons-nous vraiment qu'un jeune couple endetté d'un prêt de 100 000 ou de 200 000 dollars aura envie de mettre des enfants au monde? Croyons-nous vraiment que de réduire l'accès aux études postsecondaires est une vision de courage, alors qu'une pénurie de main-d'œuvre spécialisée pointe à l'horizon?

Fin aux paradis fiscaux. Fin à l'évasion fiscale. Fin de la corruption des petits amis du régime. Lumière sur le scandale des PCAA. Voilà une vision courageuse pour une société juste et financièrement viable. Ce sont les bandits qui nous coûtent cher, et surtout, leur avocat.



En grève générale illimitée les chargés de cours répliquent aux Lulucides

<http://www.lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=2094>

Maude Messier, 25 février 2010

Exaspérés du piétinement des négociations et sans contrat de travail depuis août dernier, les 2 433 chargés de cours de l'Université de Montréal ont déclenché une grève générale illimitée à 13 heures le 24 février.

Le conflit de travail tombe à point dans l'actualité au moment même où la question du financement des universités du Québec fait les manchettes. Lucien Bouchard et quinze autres personnalités, dont Monique Jérôme-Forget, Joseph Facal, Pierre Fortin et Claude Montmarquette, proposent un «pacte» pour le «financement concurrentiel de nos universités» qui se traduirait par un dégel proportionnel des frais de scolarité en fonction du domaine d'études dès 2012.



Rencontré par l'aut'journal sur la ligne de piquetage, le président du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM-FNEEQ-CSN), Francis Légaré, estime que la proposition des «Bouchard, Lucides et compagnie» est tout simplement «scandaleuse et méprisante, particulièrement pour les étudiants».

La démocratisation et l'accessibilité des études supérieures relève d'un choix social bien établi au Québec: «Il n'y a pas de bonnes raisons de remettre ça en cause aujourd'hui, surtout pas celle du sous-financement. C'est trop facile de remettre ça sur le dos des étudiants alors qu'il y a 800 millions en transfert qui dorment au fédéral.»

Il faut être culotté pour réclamer que les étudiants portent à eux seuls le poids des politiques de compressions passées. À son avis, les solutions existent, seule la volonté politique manque: «On dénonce le sous-financement des universités depuis une bonne quinzaine d'années. Au fil des ans, ceux qui ont eu le pouvoir d'y remédier n'ont rien fait. C'est assez ordinaire de leur part de faire payer les autres pour leur inaction!»

Affichant un déficit accumulé de 139 millions de dollars, l'Université de Montréal figure parmi les mauvais élèves. «Ils refusent d'entendre nos demandes sous prétexte que l'Université n'a pas les moyens de payer.

Pourtant, l'automne dernier, la haute direction s'est accordée des augmentations de salaires totalisant 2,5 millions de dollars! Comment voulez-vous que nos membres ne se sentent pas floués là-dedans?»

Le président du syndicat déplore l'intransigeance de la direction relativement aux demandes syndicales: «Ils refusent catégoriquement toutes nos demandes et ne font preuve d'aucune volonté de négocier. Les discussions sont au point mort.» Les chargés de cours n'entendent plus à rire et espèrent que la grève générale illimitée forcera la direction à négocier de bonne foi.

Bien conscient que près de la moitié des cours offerts sont perturbés par la grève, le président du syndicat espère somme toute un règlement rapide du conflit et satisfaisant pour tous: «On souhaite que cette grève soit de courte durée. Il n'en tient qu'à la direction de l'Université. De notre côté, on attend toujours des propositions sérieuses.»

Les chargés de cours réclament notamment un rattrapage et la parité dans le traitement salarial avec les professeurs de l'Université en ce qui concerne la tâche d'enseignement. L'offre patronale se limite à 2% de l'ensemble du financement: «Ce n'est pas sérieux une offre comme ça! Ce qu'on demande, c'est la récupération du pouvoir d'achat de même qu'une rémunération juste et équitable pour le travail qu'accomplissent les chargés de cours.»

Francis Légaré rappelle que les demandes syndicales, totalisant 5,5 millions de dollars, auront des répercussions positives directes sur les 2 433 chargés de cours, mais aussi sur tous leurs étudiants. Les «bonus» de la haute direction, qui s'élèvent à 2,5 millions de dollars, iront tout droit dans les poches d'une centaine d'individus. De bien belles augmentations de salaires pour des administrateurs d'une université déficitaire!

C'est toutefois la taille des groupes cours qui se place au cœur des revendications des grévistes. Le nombre d'étudiants par groupe a bondi au cours des dernières années, au point de compromettre la qualité de l'enseignement. «Ce qu'il faut comprendre, c'est que la moyenne des groupes cours est passée de 41 à 48 élèves, mais ce n'est qu'une moyenne. L'augmentation de la charge de travail dépend du type de cours.»

Par exemple, il n'est pas rare qu'un cours de sciences humaines accueille actuellement plus de 90 élèves sans aide d'auxiliaires d'enseignement additionnels. Le syndicat juge que la situation est préoccupante à tous les points de vue: «Personne ne gagne dans cette situation. Les chargés de cours sont surchargés, la relation pédagogique et la qualité de l'enseignement s'en trouvent handicapés.» L'ajout d'auxiliaires d'enseignement ou encore le dédoublement des groupes est une priorité pour le syndicat.

«Nos demandes sont justifiées et raisonnables. Il en va de la qualité de l'enseignement dispensé dans cette institution. Pour les 2 433 chargés de cours que nous représentons, c'est aussi une question de respect et de reconnaissance.»



Le club des ex

<http://www.cyberpresse.ca/opinions/chroniqueurs/michele-ouimet/201002/24/01-954662-le-club-des-ex.php>

Michèle Ouimet, LaPresse, Publié le 24 février 2010 à 06h35

Encore Lucien Bouchard. Décidément, il est occupé, cet homme. La semaine dernière, il a donné une mornifle à son ancien parti. Hier, il s'est attaqué aux universités.

Il y a péril en la demeure, a-t-il dit. Les universités sont sous-financées. C'est la catastrophe.

Sa solution: augmenter les droits de scolarité. Que les étudiants paient leur juste part. Question: pourquoi n'a-t-il rien fait lorsqu'il était premier ministre?

Lucien Bouchard n'est pas seul dans ce nouveau combat. Hier, un groupe de choc a donné un point de presse pour expliquer son plan de sauvetage des universités.

Il y avait beaucoup d'ex parmi les signataires du «pacte pour le financement concurrentiel de nos universités»: Michel Audet et Monique Jérôme-Forget, ex-ministres des Finances, Robert Lacroix et Michel Gervais, ex-recteurs d'université, Joseph Facal, ex-président du Conseil du Trésor, sans oublier quatre ex-présidents d'association étudiante et, évidemment, Lucien Bouchard.

La hausse proposée est brutale: environ 2200\$. Pour les étudiants inscrits dans des facultés onéreuses, comme médecine, la facture serait plus salée: entre 3000\$ et 10 000\$. L'augmentation serait étalée sur trois ans à partir de 2012.

Actuellement, les étudiants paient 2000\$ par année. Imaginez le choc.

Le groupe Bouchard propose aussi que chaque université fixe le total de ses droits de scolarité à l'intérieur de certaines balises. McGill, une des meilleures universités du monde, se précipitera pour faire flamber la facture. Elle sera réservée à l'élite, la crème de la crème.

Les élus ne doivent pas laisser le champ libre aux universités. Car il ne s'agit pas uniquement de vulgaires droits de scolarité. C'est vrai que les droits exigés au Québec sont plus bas que dans le reste du Canada. Sauf qu'il y a une raison historique derrière cette réalité. Pendant la Révolution tranquille, le gouvernement voulait que les universités se démocratisent et ouvrent leurs portes aux fils d'ouvriers.

Pendant le point de presse, l'ex-recteur de l'Université de Montréal Robert Lacroix a parlé des effets néfastes du sous-financement. Il s'est bien gardé de préciser que 10 des 15 universités ont

renoué avec les surplus en 2008-2009. Le tableau n'est pas aussi noir que le prétend le club des ex. Mais il faut bien qu'ils le noircissent, le tableau, pour faire passer leurs idées.

Et les effets néfastes d'une hausse brutale des droits de scolarité? Même si le groupe Bouchard-Lacroix est prêt à consacrer 30% des sommes recueillies pour bonifier le programme des prêts et bourses, une hausse trop brutale aura probablement un effet négatif sur l'accessibilité.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation, «les problèmes financiers expliquent le quart des abandons, ce qui en fait la raison la plus fréquemment observée dans l'ensemble des motifs évoqués». En 2003, Statistique Canada avait conclu que les jeunes issus de familles à revenu élevé étaient 2,5 fois plus nombreux à l'université.

M. Bouchard devrait se pencher sur ces chiffres avant de proposer des hausses à gogo.

Pas un mot, non plus, sur la folie des grandeurs de certaines universités qui se sont lancées tête baissée dans des projets immobiliers ambitieux, comme l'îlot Voyageur à l'UQAM.

Et que dire de l'Université de Sherbrooke, qui ne se gêne pas pour cannibaliser la clientèle de Montréal en s'installant à Longueuil et qui vient de terminer la construction d'une tour à côté du métro? Pas d'argent, les universités?

Autre réalité gardée sous silence: les coupes sauvages du gouvernement dans les années 90 qui ont laissé les universités dans un état lamentable. Et qui était premier ministre? Lucien Bouchard.

C'est vrai que la situation n'est pas rose dans les universités. En 2008, une série dans La Presse en a étalé les grandeurs et misères: notes gonflées, diplômes au rabais, bibliothèques dégarnies, nombre affolant de chargés de cours, concurrence malsaine entre les institutions, immeubles désuets, etc.

Mais est-ce entièrement la faute au sous-financement? Et si les universités étaient surtout malades d'une école trop faible et d'un cégep trop complaisant prêt à tout pour faire passer les élèves, quitte à baisser le niveau?



Un marché de dupes

http://www.voir.ca/blogs/jose_legault/archive/2010/02/24/un-march-233-de-dupes.aspx

Josée Legault, *Voix publique*, 24 février 2010, 2:35

Avez-vous l'impression, à mesure qu'on approche du prochain budget, d'assister à une offensive tous azimuts dont le but est de vous convaincre d'accepter une brochette d'augmentations de tarifs gouvernementaux afin, vous dit-on, de combattre le déficit?

Si oui, c'est que vous avez un excellent sens de l'observation!

Ce n'est pas un hasard si, au nom de l'"équilibre budgétaire", les sorties publiques se multiplient pour réclamer qu'on augmente les frais d'Hydro, de scolarité, des permis en tous genres, des CPE, et tutti quanti. Et que ça se passe en plus pendant que l'Assemblée nationale fait relâche pour deux semaines.

Pas qu'il y ait "complot". Seulement un bon *timing* et une belle convergence d'intérêts, lesquels servent à conditionner l'opinion publique.

Prenez deux sorties récentes. Et pas les moindres. Comme par hasard, elles proposent chacune un nouveau "pacte" entre l'État et le contribuable. Mais comme dirait un personnage célèbre du cinéma, c'est une "offre" que vous ne pourrez pas refuser. Parce que vous risquez fort de ne pas avoir le choix...

Premier "pacte"

Le premier "pacte" nous vient de quatre économistes plutôt conservateurs et mandatés par le ministre des Finances **Raymond Bachand**. Une autre coïncidence. Leur mission: vous faire avaler une absurdité. Soit que pour chaque dollar de plus qui vous sera imposé en taxes et tarifs de toutes sortes, l'État réduirait ses propres dépenses d'un dollar.

Si vous les croyez, c'est que vous êtes mûrs pour racheter des placements à **Vincent Lacroix**! En fait, leur "pacte" est un marché de dupes. Il vous videra encore plus les poches pendant que les services publics continueront de se détériorer. Pas besoin de poker en ligne de Loto-Québec pour parier là-dessus!

Le ministre et ses quatre mousquetaires osent même qualifier ce "pacte" de "révolution culturelle"! Il y a pourtant de ces termes que quiconque avec un peu de lettres devrait éviter d'évoquer (1).

Deuxième "pacte"

Le deuxième "pacte" est une gracieuseté de **Lucien Bouchard** et d'un petit groupe de "personnalités", elles aussi, plutôt conservatrices. Leur idée de génie: augmenter encore plus les frais de scolarité, mais bien sûr, sans proposer que les doyens et nombreux cadres de nos universités "contribuent" à l'effort en réduisant leurs salaires souvent plus généreux que ceux des profs. Le syndrome du "pas dans ma cour" sévit aussi à Outremont et à Westmount.

En les écoutant réciter leur chapelet d'augmentations de tarifs sûrs de frapper surtout la classe moyenne, les travailleurs à faible revenu et les plus démunis, on dirait des évêques incapables d'imaginer que la majorité des Québécois n'ont pas une capacité de payer aussi grande que la leur.

Par contre, ils n'exigeront jamais qu'on stoppe l'évasion et les paradis fiscaux. Ou la corruption qui nous coûte des milliards dans les infrastructures. Ni qu'on augmente les impôts des entreprises et des gens aux revenus les plus élevés, ceux-là mêmes que le gouvernement Charest a réduits de plusieurs milliards depuis 2003.

Ils ne le diront pas parce qu'à leurs yeux, de telles idées sont des hérésies de la "gau-gauche". Alors, qu'eux, les Lucides de ce monde, sont persuadés de posséder la VÉRITÉ. Mais méfiez-vous de ceux qui prétendent détenir la VÉRITÉ. Ce sont habituellement des idéologues, des croyants, ou les deux.

Remarquez que ce conditionnement est amorcé depuis longtemps un peu partout en Occident. Mais à force de répéter les mêmes dogmes sur toutes les tribunes, on finit par imposer un message aux apparences trompeuses de consensus. Et comme vous le savez, hors d'un consensus officiel, point de salut!

Dans une de ses chroniques au *New York Times* - lequel n'est pourtant pas un repaire de dangereux socialistes -, le réputé économiste **Paul Krugman** expliquait comment depuis les années Reagan, le discours des Républicains et de l'intelligentsia conservatrice s'est propagé aux États-Unis (2). Ce qui allait déborder sur l'Occident. L'objectif: affaiblir les États providence.

Leur stratégie fut baptisée "**affamer la bête**". Elle commence par une réduction d'impôts - un geste toujours populaire. Puis, les revenus de l'État étant diminués, à la moindre crisette, le déficit augmente ou réapparaît. Les gouvernements se disent alors "forcés" de couper les services publics. Et une fois qu'on a bien "affamé la bête" étatique en baissant les impôts souvent au bénéfice des entreprises et des mieux nantis, ils coupent dans les services publics pour retrouver un équilibre budgétaire qu'ils ont détruit eux-mêmes. C'est précisément ce qui s'est passé à Québec et à Ottawa.

Maintenant, avec le discours catastrophiste ambiant du genre "on fonce sur un mur!" ou "le Québec dans le rouge!" -, on s'apprête aussi à demander au bon peuple de payer plus en tarifs plutôt que de revenir à une fiscalité plus équitable.

Et pourquoi tout cela? Principalement parce que moins de services publics permet d'élargir en contrepartie la place du privé. Regardez bien ce qui se passe en santé et en éducation depuis le déficit zéro du même Lucien Bouchard. Le privé ne cesse de prendre de l'expansion.

Ce qui s'appelle avoir des intérêts, bien servis d'ailleurs par une vision du monde ultraconservatrice. Une vision qui ne manque ni de tribunes, ni de porteurs.

Bien sûr, on peut être pour ou on peut être contre cette vision. Mais, au moins, n'insultons pas l'intelligence des gens en prétendant qu'elle n'existe pas. Ou qu'elle ne serait que l'ultime incarnation du "gros bon sens", de la "vérité" ou même, de la "lucidité"...

(1) «Révolution culturelle»: coup d'État perpétré par **Mao** en 1966 qui, dix ans plus tard, laissait derrière lui des centaines de milliers de morts et une Chine au bord de l'effondrement économique, social et politique.

(2) <http://www.nytimes.com/2010/02/22/opinion/22krugman.html?em>

L'accès à l'université, moins universel

<http://www.cyberpresse.ca/le-droit/opinions/editoriaux/201002/24/01-954974-lacces-a-luniversite-moins-universel.php>

Pierre Allard, Le Droit, Publié le 25 février 2010 à 05h00

Le débat sur le dégel des droits de scolarité fait de nouveau surface. Cette fois, la question est relancée par un groupe de personnalités des milieux scolaire et politique, dont l'ancien premier ministre Lucien Bouchard et l'ex-ministre des Finances Monique Jérôme-Forget. Leur conclusion est simple?: les universités sont sous-financées et les étudiants devront payer la facture.

En vertu de leur stratégie, 85?% des étudiants devraient encaisser des hausses de droits de scolarité de 2000?\$ par année pour trois ans. En médecine, la hausse pourrait atteindre de 10?000?\$ à 12?000?\$ par année?! Ce n'est pas la position du gouvernement québécois actuel, mais la notoriété des signataires de ce «?pacte pour le financement des universités?» suggère que leur proposition de dé plafonner les droits de scolarité pourrait être favorablement reçue par plusieurs membres de l'équipe Charest.

Cette fois, on a l'impression que le débat qui s'amorce aboutira réellement à une forme de dégel, ou tout au moins à un bond substantiel des droits de scolarité universitaires. Personne ne conteste les besoins de financement des universités, ni les moyens très limités du gouvernement québécois. Sur le plan financier, les motifs de puiser davantage dans les poches des étudiants se défendent très bien. Les autres provinces le font déjà.

Il en va tout autrement des principes. Dans la société québécoise, la santé et l'éducation ne font-ils pas partie des droits, et non des privilèges?? À l'exception de frais accessoires, l'instruction est déjà gratuite à l'école primaire, au secondaire et même dans les collèges. Les formations professionnelles et techniques sont également gratuites. La question se pose alors?: pourquoi faut-il payer pour étudier dans une université??

Dans de nombreux pays, y compris l'Irlande, la Suède, la Norvège, la Finlande et jusqu'à un certain point la France, les étudiants et étudiantes peuvent fréquenter les universités sans avoir à déboursier de droits de scolarité. L'idée n'est ni farfelue ni irréalisable. La gratuité consacre l'égalité de tous les citoyens en éducation. Les plus démunis peuvent s'inscrire à l'université sans avoir à s'endetter lourdement ou à quêter des bourses. S'il en résulte une population mieux instruite, la gratuité scolaire mérite d'être considérée. Ce n'est pas uniquement un coût. C'est aussi un investissement.

Dans la discussion qui s'amorce une fois de plus, on assistera à une pluie de chiffres, de budgets et de bilans. On s'interrogera peu sur le bien-fondé d'augmenter les droits de scolarité à l'université. On mesurera plutôt l'ampleur des hausses éventuelles. Dommage.



Baissez les frais de scolarité...

http://evenement.branchez-vous.com/2010/02/baisser_les_frais_de_scolarite.html

Cécile Gladel, mercredi 24 février 2010 à 8H19

...et les salaires des dirigeants universitaires. Lucien Bouchard semble en feu. Après avoir crucifié le PQ, voici qu'il recommence à peine quelques jours plus tard avec un groupe de 16 "lucides" qui réclament rien de moins que la hausse des frais de scolarité. N'y-a-t-il pas d'autres mesures à prendre pour aller chercher de l'argent?

La proposition de hausser les frais de scolarité universitaires ne vient pas des jeunes et moins jeunes endettés qui remboursent encore leurs prêts étudiants. Il vient d'un groupe de personnes qui n'étudient plus et qui n'ont aucun problème à financer les études de leurs enfants.

[Louis Préfontaine](#) souligne qu'il faudrait plutôt réduire les frais de scolarité afin de ne pas appauvrir la société québécoise. Il souligne que les dépenses d'éducation sont un investissement. «Une étude du Conseil canadien sur l'apprentissage, publiée en février 2009, évaluait le coût du décrochage à 37 milliards \$ par année. Financer l'éducation, c'est s'enrichir. Les étudiants universitaires sont plus en santé et plus politisés; ils apportent une plus-value considérable à la société.»

Il est rare que je sois d'accord avec lui, mais il a totalement raison en soulignant qu'on réduit l'accessibilité en haussant les frais universitaires. Parlons aussi des étudiants en médecine par exemple qui payent des frais importants, qui ne peuvent travailler étant donné la lourdeur du programme et qui étudient longtemps. Que feront ces étudiants une fois devenus médecins pour rembourser leur énorme prêt étudiant? Ils partiront aux États-Unis gagner de gros salaires. Ils désertent le Québec comme plusieurs autres.

[Josée Legault](#) met en lumière la pertinente suggestion de Benoît Dutrisac qui se demande si on ne peut pas réviser à la baisse les faramineux salaires des dirigeants universitaires. «Question de contribuer, eux aussi, à l'assainissement des finances publiques qu'ils disent tant souhaiter en autant, bien entendu, que ça ne touche que la classe moyenne, les travailleurs à petits salaires, les étudiants, etc., mais pas eux.»

Autre suggestion sur Twitter: Peut-on arrêter de financer les écoles privées? Par ailleurs, les Universités sont championnes pour aller chercher du financement pour la recherche. Tant mieux, utilisez aussi ce moyen pour financer les étudiants.

Je conclus la même chose que [Josée Legault](#). On oublie l'égalité des chances, en particulier pour les enfants de familles de la classe moyenne. «Conclusion: le risque est ici de recréer un système

où les fils de familles mieux nanties - et aujourd'hui, les filles aussi -, auraient de meilleurs chances et moyens de poursuivre des études en médecine et en droit, entre autres.»

Je connais de nombreux amis, et moi-même, qui n'avons pu investir dans l'achat d'une maison, par exemple, pour plutôt rembourser leur prêt étudiant. En haussant les frais de scolarité, on hypothèque l'accessibilité à des étudiants brillants qui n'auront pas moyens de payer malgré les bourses qui ne sont que de la poudre aux yeux. Avec les prêts, on endette une jeunesse avant son arrivée sur le marché du travail. Mauvais choix de société.

Le Pacte universitaire: Casting désastreux / Bon point de départ

<http://www2.lactualite.com/jean-francois-lisee/le-pacte-universitaire-casting-desastreux-bon-point-de-depart/2140/>

Jean-François Lisée, 23 février 2010

Même les conseillers en communication les plus incompetents de *Mirador* n'auraient pas laissé passer l'erreur. Ce mardi, 16 personnalités ont déposé une proposition de réforme du financement des universités.



C'était certain, leur **Pacte pour le financement concurrentiel des universités** (déjà, le titre est rébarbatif) allait être favorablement accueilli par les libéraux, l'ADQ, le patronat, les recteurs. Qui d'autre devaient-ils convaincre ? Les gens que Lucien Bouchard avait antagonisés la semaine précédente: les progressistes qui sont, pour la plupart, des souverainistes. Qui ont-ils choisi comme porte-parole ? Lucien Bouchard.

Je vous jure: la présence à sa place de Jean Chrétien, Justin Trudeau et Stéphane Dion n'aurait pu avoir pire impact. Quelqu'un n'a-t-il pas songé, pour cet événement prévu de longue date, retirer Lucien Bouchard du portrait ? Oui, m'assure un des membres du groupe. Dans un moment de lucidité, M. Bouchard lui-même a offert de s'effacer. On aurait dû, pour cette fois, l'écouter.

Bref, lorsqu'on est, comme moi, progressiste et souverainiste, il faut prendre sur soi pour aborder la proposition au mérite et lui trouver, oui, du mérite. La présence de l'ex-pm a d'ailleurs occulté la participation de plusieurs anciens leaders étudiants dans le groupe.

De quoi s'agit-il ? A grands traits:

1. Laisser aux universités la liberté d'augmenter les frais de scolarité, en différenciant par secteur: moins cher pour les théologiens et les sociologues, plus cher pour les médecins et les administrateurs.
2. Si, ce faisant, les universités tendaient vers la moyenne canadienne pour ces frais, elles empocheraient 585 millions de dollars de plus par an, donc davantage que la somme jugée aujourd'hui manquante pour leur financement (500 millions).

3. En retour, les universités seraient forcées d'utiliser le tiers de l'argent ainsi récolté pour financer des prêts et des bourses pour assurer l'accessibilité des moins nantis. Les sommes disponibles pour les prêts et bourses au Québec bondiraient ainsi de presque 50%, car 170 millions seraient ajoutées aux 380 millions actuels.

4. Les étudiants bénéficiant de ces prêts n'auraient à rembourser qu'une fois sur le marché du travail, et en proportion de leurs futurs revenus. Les auteurs n'ont pas donné d'autres détails, mais on comprend que si un diplômé de droit passe sa vie dans un MacDonald, il ne remboursera jamais ses frais.

5. Le gouvernement du Québec s'engagerait, pour sa part, à prolonger le financement des universités à son niveau actuel, en tenant compte de l'augmentation régulière des coûts.

6. Puisque le gouvernement n'aurait pas à décaisser les 500 millions qu'on lui demande, et qui seraient maintenant payés par les étudiants, les auteurs proposent que le «coût évité» pour l'État soit investi ailleurs en éducation, notamment au secondaire.

Évidemment, toutes ces sommes sont purement indicatives, car personne ne peut prédire ce que feront les universités, une fois devenues autonomes sur le plan des frais de scolarité.

Mon avis ?

La proposition atteint plusieurs objectifs

- * Elle règle le problème du sous-financement des universités québécoises.
- * Compte tenu de l'importance de la somme (30%) réinvestie en prêts et bourses ciblés vers les moins fortunés, l'impact sur l'accessibilité pourrait être nul, voire favorable à une meilleure mobilité sociale
- * Pour ces moins fortunés, l'assurance de ne rembourser que lorsque, salariés, ils en auront les moyens, serait une excellente nouvelle.

La proposition introduit cependant un problème important

- * Les frais de scolarité vont augmenter pour tous les enfants de classe moyenne. Cela va augmenter leur endettement, en début de vie, de façon très considérable.

Surtout, elle ne règle pas d'autres problèmes

- * Celui de la rétention des diplômés au Québec. Même en demandant de payer la moyenne canadienne des frais de scolarité en médecine, par exemple, le Québec n'empocherait qu'une fraction de la somme nécessaire pour former un médecin. Rien n'empêche, avec le Pacte, le diplômé de quitter le territoire.
- * Celui de l'attractivité pour les étudiants étrangers. Je suis de ceux qui croient que la principale réponse au défi démographique québécois réside dans l'attraction et la rétention d'étudiants universitaires étrangers.

Mes lecteurs réguliers savent où je vais en venir. Je défends depuis plusieurs années **une proposition plus ambitieuse** que celle déposée par les auteurs du Pacte. Avec elle:

Tous les étudiants qui le désirent, donc non seulement les plus démunis, pourraient rembourser des frais de scolarité majorés (aux deux tiers du coût réel), mais seulement lorsqu'ils auront des revenus conséquents. Pour obtenir ce droit, ils devraient s'engager à œuvrer au Québec pendant 12 des premières 20 années de leur activité professionnelle. Cette proposition serait étendue aux étudiants étrangers. Dans ce scénario, l'étudiant a bien une «dette» envers l'État, mais il ne s'agit pas d'une dette bancaire écrasante et remboursable quelle que soit la situation pécuniaire du futur diplômé, comme dans la situation proposée par le Pacte. Dans ma version, les enfants de classe moyenne sont aussi protégés contre le spectre de l'endettement bancaire.

Les étudiants qui ne souhaitent pas entrer dans cette filière devraient, eux, déboursier le coût réel de leur formation. S'ils restent au Québec par la suite, pendant les 12 de leurs 20 premières années d'activité professionnelle, c'est l'État qui leur rembourserait graduellement le tiers du coût réel de leurs études.

On voit que la somme ultimement payée par ceux qui auraient les moyens de le faire — les deux tiers du coût réel des études — est supérieure à ce que les auteurs du Pacte proposent. Elles permettraient non seulement de combler le retard de financement de nos universités, mais de faire mieux qu'ailleurs et de déporter peut-être une partie des sommes vers les paliers inférieurs d'éducation. Dans le Pacte, ce n'est qu'un vœu pieux.

Bref, j'estime que le Pacte permet l'atteinte de plusieurs objectifs importants, mais manque d'ambition et fragilise la situation financière des enfants de classe moyenne. C'est cependant un bon point de départ. De son côté, la **Fédération étudiante universitaire du Québec** réclame un débat ouvert sur la question. Le dialogue me semble possible. La balle est dans le camp du gouvernement.



1: Le cover-boy
de L'actualité

Un dernier mot, sur le casting. Il existe aujourd'hui un personnage public qui constitue une publicité ambulante pour le remboursement, par les diplômés devenus **hauts salariés**, de leurs frais de scolarité. Il s'appelle Gaétan Barrette. Même les conseillers en communication les plus incompetents de Mirador seraient d'accord.

Pour les mordus de cette question, on peut lire l'extrait de mon livre «Nous» sur le site <http://www2.lactualite.com/jean-francois-lisee/frais-de-scolarite-une-nouvelle-approche-payante-pour-l%E2%80%99etudiant-l%E2%80%99immigrant-l%E2%80%99etat-et-la-societe/2147/>

Cessons de faire peur au monde

<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201003/01/01-4256407-cessons-de-faire-peur-au-monde.php>

Stéphane Gobeil, Publié le 03 mars 2010 à 05h00. L'auteur a été membre du Cabinet du chef du Bloc Québécois de 1998 à 2009. Il dirige aujourd'hui sa propre entreprise.

Un débat vigoureux a cours au Québec au sujet des finances publiques et de la dette et nous devons nous en réjouir. Cependant, à mesure que le débat monte en intensité, on essaie de tordre le cou aux chiffres. D'un côté, il y a ceux qui affirment que la dette publique québécoise est négligeable. De l'autre, on affirme que la dette québécoise est au contraire catastrophique. Les uns comme les autres exagèrent et on ne s'en étonnera pas outre mesure.

Ce qui étonne, par contre, c'est de voir le ministère des Finances du Québec prendre clairement partie dans ce débat en ne présentant qu'une facette de la réalité.

Dans une étude datée de février 2010, le ministère laisse entendre que l'état d'endettement du Québec, à 94% du PIB, serait au 5e rang des pays les plus endettés du monde industrialisé (l'OCDE). La Presse Affaires en a d'ailleurs fait sa une, illustrant un Québec au bord de la noyade, tiré vers le fond par une dette trop lourde.

Pourtant, dans tous les budgets du Québec et dans cette étude de février dernier, le ministère prend soin, à chaque occasion, de présenter la dette nette et la dette brute, de façon à offrir un portrait complet de la situation. Or, en établissant sa comparaison internationale, la dette nette du Québec n'apparaît nulle part! C'est à la fois absurde et malhonnête. L'OCDE elle-même publie évidemment les données de la dette nette de tous les pays membres.

Indiquer la dette brute d'un pays sans offrir le portrait global, ça n'a aucun sens. La Norvège, par exemple, avait une dette brute à 56% de son PIB en 2008. Mais elle avait aussi accumulé une cagnotte de plusieurs centaines de milliards, ce qui fait qu'en réalité, la dette nette de la Norvège est à moins 125% de son PIB. Dit autrement, la Norvège est en mesure de rembourser toute sa dette demain matin et il lui restera encore des centaines de milliards à la banque.

Pour prendre un autre exemple, imaginons que Jean a contracté une dette 50 000\$ et qu'il en gagne autant par année. On dira qu'il a une dette brute à 100% de son revenu, ce qui semble inquiétant. Sauf que dans son compte en banque, Jean a 40 000\$. Sa dette nette, de 10 000\$, est donc à 20% de son revenu. On conviendra que c'est pas mal moins inquiétant.

Et deux ans plus tard...

Pourquoi le ministère des Finances agit-il ainsi? C'est bien simple, en prenant en compte la dette nette, impossible de faire peur au monde, car le portrait change complètement. En 2008, la dette nette était, selon mes calculs, à 43% du PIB, le Québec se situant alors au 11^e rang, tout juste au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Avouons que c'est pas mal moins inquiétant.

De toute façon, nous sommes maintenant en 2010, deux ans plus tard et le portrait international a radicalement changé. Pour le pire.

Selon l'OCDE, en 2010, l'endettement net des États-Unis atteindra 65% de son PIB, une augmentation de 38%. Au Royaume-Uni, la dette nette aura augmenté de 79% en deux ans et en Irlande de 90%! Pour ce qui est de la dette brute des pays de l'OCDE, elle atteindra en moyenne 97,4% du PIB!

Dernière remarque à propos des comparaisons Québec-Ontario. Au cours des cinq prochaines années, il est prévu que l'Ontario cumule les déficits à hauteur de 100 milliards de dollars, dont 25 milliards pour la seule année 2009-2010. La dette ontarienne atteindrait alors 277 milliards \$.

Ni catastrophique, ni négligeable, notre endettement se situe dans la moyenne des pays industrialisés. Depuis la crise, la dette de plusieurs pays développés ayant explosé, la situation relative du Québec est bien meilleure. Ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas tenter de réduire notre dette, bien au contraire. Qui n'aimerait pas réduire ses dettes?

Mais s'il vous plaît, pourrait-on arrêter de faire peur au monde en tordant le cou à la réalité?

Débat finances publiques

<http://www.economieautrement.org/spip.php?article74>

par [Collectif d'animation](#), mercredi 3 mars 2010,

Le gouvernement du Québec a amorcé à l'automne 2009 et poursuit jusqu'en mars prochain des consultations pré-budgétaires. Un comité consultatif, présidé par le ministre des finances Raymond Bachand et formé de MM. Pierre Fortin, Robert Gagné, Luc Godbout et Claude Montmarquette publie jusqu'en février 2010 différents documents. Mais d'ores et déjà, l'objectif du gouvernement du Québec est le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-14. Ces différents travaux mettent la table pour le prochain budget du gouvernement, qui devrait être en mars prochain. Dans cette discussion, pour ne pas dire dans cette mise en scène, un seul point de vue se fait entendre. Devra-t-on se surprendre des résultats ? En somme, au nom de saines finances publiques et de la supposée catastrophe imminente qui s'ensuivrait, on nous prépare à des années de compressions dans les services publics et les programmes sociaux. Car l'enjeu actuel, au-delà des questions budgétaires, est l'avenir même des services publics. À Ottawa, un autre budget est en préparation et on peut appréhender la même tendance.

Il nous paraît vital que d'autres voix se fassent entendre dans le discours économique. C'est pourquoi le collectif du site Économie autrement ouvre ses pages à des contributions pouvant éclairer le débat public actuel et démystifier la question des finances publiques.

Documents gouvernementaux :

<http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=2&contn=322>

Comité consultatif :

<http://consultations.finances.gouv.qc.ca/media/pdf/le-quebec-face-a-ses-defis-fascicule-1.pdf>

Accédez directement aux articles sur ce sujet :

<http://www.economieautrement.org/spip.php?mot17>

Le débat sur les finances publiques est en proie à des «mythes»

<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/283815/le-debat-sur-les-finances-publiques-est-en-proie-a-des-mythes>

Le problème de la dette est grandement exagéré, clame un collectif

Éric Desrosiers 25 février 2010 *Actualités économiques*

Le débat actuel sur l'état des finances publiques québécoises se base sur «une vision étroite et biaisée» de l'économie, dénonce un groupe formé d'une cinquantaine d'intellectuels.

«Le soi-disant problème de la dette du Québec m'apparaît grandement exagéré, a dit cette semaine au cours d'un entretien téléphonique au Devoir l'économiste Bernard Élie. La pire hypothèque que l'on semble en voie de laisser à nos enfants n'est pas celle de la dette, mais celle de services publics et de mécanismes de redistribution de la richesse rapetissés et d'un environnement dégradé.»

Le professeur associé au Département des sciences économiques de l'UQAM est l'un des 49 intellectuels québécois, dont plusieurs économistes, qui joignent leur voix pour proposer «une autre lecture des finances publiques» dans le site Internet «Économie autrement» (www.economieautrement.org). Ils y dénoncent les nombreux «mythes» qui auraient cours dans ce débat, tel que le fait que l'endettement soit nécessairement une mauvaise chose pour les nations, que le secteur privé soit toujours plus efficace que le public ou encore que les économistes puissent exprimer des opinions neutres dans un tel débat.

Ils s'en prennent notamment aux recommandations des économistes du comité consultatif du ministre des Finances, Raymond Bachand, qui dévoilaient lundi un troisième et dernier fascicule dans lequel ils pressaient le gouvernement de recourir de manière égale à des réductions de dépenses et à des augmentations de taxes à la consommation et de tarifs afin de combler un déficit prévu de 11 milliards en 2013-2014. «Le mandat qui avait été confié [aux quatre experts] était trop contraignant. N'importe qui serait arrivé à la même conclusion», commence par répondre Bernard Élie. Les trois rapports trahissent cependant chez leurs auteurs «une vision unidimensionnelle très à court terme», ajoute-t-il quelques minutes plus tard.

Crise? Quelle crise?

En ce qui concerne la dette, elle est pour le moment essentiellement attribuable à la crise économique et à l'erreur du gouvernement Charest de baisser les impôts et de ne pas récupérer les points de la TPS libérés par Ottawa, dit-il. Quant à celle que l'on voit continuer de grossir en même temps que vieillira la population québécoise, elle se fonde sur des projections à long terme

qui ne sont pas plus fiables que celles des démographes qui n'ont pas vu venir le récent sursaut de fécondité des Québécois. On néglige aussi de souligner qu'une partie de cette dette a, par exemple, servi à payer des salaires de chercheurs et de professeurs de cégep et d'université qui devraient compter comme un investissement dans les infrastructures de développement économique, au même titre que les ponts et les autoroutes.

Quoi qu'il en soit, «on n'est pas en face d'une dette monstrueuse. Ce n'est pas la Grèce», affirme Bernard Élie. Après tout, les pays développés ont déjà été bien plus endettés encore, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, et cela ne les a pas empêchés de connaître ensuite des décennies de prospérité.

Le choix des Québécois

De plus, c'est par choix que les dépenses publiques sont plus élevées au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord, rappelle le collectif Économie autrement, auquel se sont associés aussi, entre autres, les économistes Louis Gill et Gilles Dostaler, le professeur d'administration Omar Aktouf et les sociologues Gilles Bourque et Louise Vandelac. Si la population québécoise se contentait du même niveau de dépenses par habitant qu'en Ontario, leur gouvernement aurait 17,5 milliards de plus dans ses coffres.

Le comité d'experts du ministre Bachand rêve en couleur, dit-on, s'il pense que l'on peut trouver encore assez de gras à couper et de gains de productivité à réaliser dans le secteur public pour faire la moitié du chemin vers un budget équilibré à l'horizon de 2013-2014. «L'essentiel des dépenses de l'État va en salaires en santé et en éducation, rappelle Bernard Élie. Qu'est-ce qu'on veut faire? Couper dans le nombre d'enseignants et d'infirmières comme l'a fait Lucien Bouchard dans le temps du déficit zéro?»

Cette idée d'introduire plus de concurrence du privé dans le secteur public pour en améliorer la productivité lui apparaît comme une autre imposture. La meilleure façon d'améliorer la productivité, dans le secteur public comme ailleurs, est d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée, dit l'économiste. «De ce point de vue, le drame du décrochage scolaire me semble un problème bien plus grave que celui de la dette.»

Des impôts plutôt que des tarifs

«Ce sont les revenus de l'État qui sont trop bas et non les dépenses qui sont trop élevées», écrit le collectif Économie autrement. Mais pour augmenter ces revenus, pas question de recourir à des hausses de taxes à la consommation et de tarifs, comme le recommande le comité d'experts du ministre Bachand. Ces formes de taxation sont beaucoup trop régressives, dit-on, même si Bernard Élie convient que des mécanismes peuvent être mis en place pour en réduire les effets négatifs sur les ménages les plus modestes.

On voudrait plutôt que le gouvernement relève le niveau de ses impôts sur le revenu tout en leur donnant une structure plus progressive. Les seules taxes et tarifs que l'on est prêts à voir augmenter sont ceux des «produits énergivores ou de luxe». Il faudrait aussi tirer de meilleures redevances des ressources naturelles.

«Toutes ces questions exigent un débat beaucoup plus approfondi que celui que nous avons eu jusqu'à présent», conclut Bernard Élie.



Pour une autre lecture des finances publiques – Des économistes prennent leurs responsabilités

<http://respoinfo.org/blogue/economie-responsabilite/2010/02/2566/pour-une-autre-lecture-des-finances-publiques-des-economistes-prennent-leurs-responsabilites/>

February 24th, 2010

La publication de la réflexion ***Pour une autre lecture des finances publiques*** arrive à point afin de dynamiser le débat orchestré par la « droite » au Québec. Le gouvernement québécois avait commandé une réflexion et des recommandations à quatre économistes dont on connaissait déjà les prises de position généralement en phase avec celles du gouvernement libéral du Québec. Ils ont publié trois fascicules qui pavent la voie à une vision alarmiste de la dette publique et à la mise en application ou hausse de nombreux tarifs pour des services publics. L'idée que la concurrence et le marché sont la solution à nos problèmes ne pouvait trouver de meilleurs propagandistes.

Le Collectif d'[Économie autrement](#) publie sur son site un dossier sur les finances publiques. Ce dossier est chapeauté par une Déclaration qui se veut une réponse au Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques. En date du 24 février, au moment du lancement du dossier dans le cadre d'une séance publique, quarante-neuf économistes appuient le texte *Pour une autre lecture des finances publiques*.

Le Collectif d'économistes tient à faire connaître le point de vue d'économistes adhérant à d'autres manières de voir les défis de l'avenir du Québec et des objectifs à promouvoir pour assurer un avenir prospère aux plans social, culturel, économique et démocratique. Il souhaite mettre de l'avant que les priorités du Québec devraient guider la structure des finances publiques, les revenus tout autant que les dépenses. Non pas l'inverse comme le recommande le Comité consultatif.

Le Collectif dénonce des mythes propagés dans les fascicules :

- Peut-on comparer la dette publique à celle d'un ménage?
- Quel fardeau léguer aux générations futures? Celui de services publics démantelés?
- Les dépenses publiques contribuent-elles moins que les dépenses privées aux investissements et au PIB?

- Le secteur privé est-il plus efficace que le secteur public? Aucune preuve crédible n'en est fournie.
- Y a-t-il neutralité ou objectivité de la science économique? Bien sûr que non!

Le Collectif souligne aussi l'absence dans les fascicules de toute préoccupation pour la dette écologique. Il suggère aussi d'y regarder de plus près dans les sources supplémentaires de revenus pour l'État. Imposer les plus riches, imposer des redevances pour l'exploitation des ressources naturelles, taxer les produits énergivores et luxueux sont, entre autres, présentés comme des pistes à considérer. Le gouvernement doit en fait tenir compte des inégalités structurelles et éviter de les accroître. Au contraire, les choix sociétaux du Québec ont plutôt eu comme objectifs la diminution des inégalités et l'accès aux services. Toute remise en question ne peut se faire sans un véritable débat collectif démocratique. Le débat actuel s'étant engagé sous de tout autres termes, le Collectif d'économie autrement s'est donné la responsabilité de contrer la vision étroite et biaisée largement propagée par le gouvernement actuel et ses alliés de la « droite ».

Pour une révolution dans le régime des prêts et bourses



René Vézina

rene.vezina@transcontinental.ca

Pour une révolution dans le régime des prêts et bourses

« **L**a pire décision, c'est la décision qu'on n'a pas prise », dit Jean de Grandpré, qui a été le premier président de BCE, dans l'entrevue qu'il nous a accordée et que vous pourrez lire dans la section Urgence Leadership, à la page 28.

On peut appliquer son observation à l'incusable inaction de différents gouvernements québécois sur la question des droits de scolarité universitaires. De 1994 à 2007, les droits étaient gelés à 1 668 \$ au Québec, tandis qu'ils passaient en moyenne de 2 000 à 4 300 \$ ailleurs au Canada. En chemin, les universités québécoises ont ajouté ce qu'on appelle poliment des « frais afférents », qui s'élèvent aujourd'hui à 600 \$, mais les universités des autres provinces appliquent aussi des frais semblables.

Dans les faits, en gelant une partie substantielle du financement de nos universités, Québec les a lentement asphyxiées. Par électoralisme ou par manque de vision, les politiciens québécois ont remis à plus tard les décisions qui s'imposaient.

La facture risque maintenant d'exploser. Depuis 2007, les droits augmentent de 50 \$ par semestre, mais ce n'est pas suffisant pour combler l'énorme manque à gagner des universités. Les signataires du Pacte pour un financement concurrentiel des universités – parmi lesquels figurent de nombreuses personnalités qui sont ou qui ont été associées au milieu universitaire –, l'évaluent à 500 millions de dollars par an. Or, les finances publiques sont dans un état lamentable et le gouvernement devra sabrer les dépenses. Il se tournera donc vers les étudiants, qui devront payer pour l'incurie d'hier.

Certains peuvent payer davantage, surtout si leur carrière future leur garantit des revenus supérieurs. Cependant, c'est loin d'être le cas



[Illustration : Pishier]

pour tous. Après tout, le chemin parcouru depuis la Révolution tranquille, il serait tragique d'assister à une baisse des inscriptions universitaires parce que des jeunes n'auraient plus les moyens de se payer des études supérieures. Revenir en arrière ? C'est hors de question. Pour être concurrentiels dans cette économie du savoir, nous devons compter sur des compétences spécialisées.

Voici donc le dilemme. Les droits devront augmenter, sans quoi les universités vont sombrer dans la médiocrité. D'un autre côté, il est impensable que les étudiants démunis désertent les salles de cours. Il faudra donc donner un coup de main à ceux qui en ont besoin, et régénérer le régime des prêts et bourses, qui ne suffit déjà pas à la tâche.

Comment ? Une fois de plus, oubliez le gouvernement. Les signataires du Pacte suggèrent que 30 % des droits supplémentaires versés aux universités viennent gonfler les

fonds disponibles pour les bourses, et que le capital soit géré localement. Amasser davantage d'argent en amont pour donner plus en aval ? Il faudrait garantir ce retour de fonds.

Et si on trouvait d'autres façons de renflouer les coffres ? Je suggère deux pistes.

La première ne sera pas instantanément populaire, j'en conviens. On souligne de plus en plus que les entreprises québécoises pâtiront du manque de ressources spécialisées, techniques et universitaires. Il est temps de joindre le geste à la parole, d'être conséquent. Compte tenu de la nécessité de maintenir la santé financière des universités et de leurs étudiants, les entreprises pourraient être mises à contribution sous forme d'une taxe ou d'un impôt spécial, récurrent, destiné entièrement aux bourses étudiantes. Ce serait logique, puisque notre prospérité dépend d'une relève bien outillée.

En même temps, on pourrait inciter les citoyens à contribuer à ce fonds, sous forme de contributions déductibles du calcul du revenu, comme le sont les contributions aux partis politiques.

À la limite, les sommes pourraient être gérées par un organisme indépendant pour assurer qu'on n'aille pas y piger pour rénover le système de climatisation ou pour moderniser les gymnases. Il faudrait aussi s'assurer que les bourses soient attribuées en fonction des besoins des étudiants, et non pas de leur choix de carrière. L'université utilitariste, non merci.

C'est vrai que nous sommes surtaxés, si-phonnés... Mais nous n'avons pas su, ou voulu, prendre les décisions qui s'imposaient quand c'était le moment. Pour assurer notre avenir, nous devons maintenant réagir, sans décourager les jeunes qui ont le seul désavantage d'être arrivés sur les bancs universitaires plus tard que leurs aînés. ■

J'ai honte

LIBRE OPINION

11/03

J'ai honte

MARIE-FRANCE BAZZO

Productrice, animatrice et porte-parole de la Fondation pour l'alphabétisation

Imaginons une situation fantaisiste: 20 % d'une population qui se disputerait à propos de l'épaisseur que devrait légalement avoir la tranche de foie gras. Le débat s'enflamme. Le ton monte. Pendant ce temps, 40 % de la même population a peu ou rien à manger. Un scandale absolu. Or, sur la place publique, on ne parle que du foie gras...

Ces derniers temps, on s'est déchiré la chemise à l'occasion d'un de ces débats éclair dont nous avons le secret: la question du dégel éventuel des droits de scolarité à l'université. Les arguments pleuvaient, à gauche et à droite, on ergotait sur le sort des 20 % qui auront, à leurs frais, à ceux de leurs parents ou de l'État, accès à une éducation supérieure et qui, toute leur vie durant, profiteront d'un abondant retour sur investissement.

Et si ce débat n'était pas le plus essentiel?

Dans tout ce bruit autour du dégel ou non, il y a comme un silence assourdissant. 49 % de nos concitoyens sont analphabètes ou ont de trop faibles compétences en lecture pour accomplir les tâches du quotidien au travail et dans la

vie courante (selon Statistique Canada, 16 % des adultes québécois âgés de 16 à 65 ans sont analphabètes et 33 % ont de grandes difficultés de lecture).

Presque une personne sur deux, dans une société riche et avancée! 800 000 sont totalement analphabètes. On ne parle pas ici que de personnes âgées n'ayant pas eu accès à l'éducation: le tiers a entre 16 et 25 ans, 40 % ont de 26 à 46 ans. Des immigrants, alors? Dans une proportion de 22 % seulement.

Ils sont nos voisins, nos collègues de travail, des travailleurs que nous croisons à l'hôpital, des jeunes qui sortent de l'école, de jeunes parents qui ne peuvent pas aider leurs enfants à faire leurs devoirs... D'ailleurs, lorsqu'il est question de décrochage scolaire, on fait rarement le lien avec le niveau de scolarité des parents. Or, qui sont ces centaines de milliers de personnes, sinon les décrocheurs d'il y a 5, 10, 20 ans devenus parents?

Ces citoyens de qui dépend en partie l'avenir du Québec tout entier sont absents du discours public. Invisibles.

On veut un Québec fort. On veut briller parmi les meilleurs. Le succès est notre obsession et l'excellence, notre leitmotiv. Et on aurait le luxe inouï de pouvoir se passer du talent de la moitié de la population? On

serait capable de fermer les yeux sur ce scandale absolu qui se perpétue de génération en génération? Dans certains pays, on descend dans la rue pour moins que ça!

Une pénurie de main-d'œuvre est à nos portes. L'économie mondialisée est axée sur le savoir. Il faut agir radicalement, durablement et vite! Il faut donner aux parents analphabètes les outils pour aider leurs enfants AVANT l'entrée à l'école et pendant le parcours scolaire. Il faut inclure les parents décrocheurs dans les programmes de lutte contre le décrochage. Il faut aller en entreprise, dans notre système de santé, là où sont aussi les analphabètes.

Quand la moitié d'une population est mal outillée, c'est la démocratie qui recule. À cette hauteur-là, ce n'est pas une question de handicap individuel, mais un méchant problème de société. Si aucune mesure n'est prise pour faire de l'alphabétisation un chantier national prioritaire, collectivement, nous reculons.

Il y a un éléphant silencieux et blessé au milieu de la pièce.

Pendant ce temps, les ténors de la société québécoise mettent toute leur énergie et leur influence à imaginer une université plus performante, pour l'avenir de ladite société... Il y a comme un problème de cible, ou alors je ne sais pas lire.

Révision des droits de scolarité de l'UQAT

 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue		AVIS D'INSCRIPTION ET SYNTHÈSE DU DOSSIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION : 287 ^e réunion ordinaire		DATE : 19 janvier 2010
COMMISSION DES ÉTUDES :		
COMITÉ EXÉCUTIF :		
AUTRES COMITÉS :		
POINT DE L'ORDRE DU JOUR Révision des droits de scolarité, des frais majorés et des frais institutionnels obligatoires pour l'exercice 2010-2011		POINT # 7.2
RESPONSABLE DU DOSSIER M. André Bellavance, vice-recteur aux ressources		
SYNTHÈSE DU DOSSIER Chaque année, nous procédons à une révision des droits de scolarité, des frais majorés et des frais institutionnels obligatoires. La présente proposition a déjà été présentée aux représentants de l'AGEUQAT. <u>Révision des droits de scolarité :</u> Le 24 août 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), a transmis aux établissements universitaires un avis spécifiant les augmentations annuelles des droits de scolarité pour chacune des années 2007-2008 à 2011-2012 de 33 \$/crédit représentant pour un étudiant à temps plein une somme de 99,90 \$/année. Ces augmentations obligatoires sont applicables à tous les étudiants et porteront le coût d'un crédit d'études de 65,60 \$ à 68,93 \$. <u>Révision des frais majorés :</u> Dans le cas des étudiants canadiens non résidents du Québec, une correspondance du MELS, émise le 20 mai 2009, décrète une augmentation obligatoire de 1,9 % de leurs droits majorés. Le montant sera fixé à 119,99 \$/crédit pour l'année 2010-2011. De plus, les règles budgétaires 2008-2009 à l'article 3.5 précisent que les frais majorés des étudiants étrangers doivent être augmentés obligatoirement de 8 % pour l'année universitaire 2010-2011. De même, le MELS suggère aux universités d'ajouter à ces frais majorés, une augmentation maximale de 10 %. Selon les informations recueillies jusqu'à maintenant, l'ensemble des universités ajoute l'augmentation de 10 %, ce que nous proposons nous aussi. Les tarifs prescrits et suggérés par le MELS s'établissent donc à 413,12 \$/crédit pour les programmes de 1^{er} cycle sans laboratoire incluant les programmes de 2^e cycle profil professionnel, à 469,72 \$/crédit pour les étudiants étrangers au 1^{er} cycle avec laboratoire et à 363,59 \$/crédit pour les étudiants inscrits au 3^e cycle. <u>Révision des frais institutionnels obligatoires :</u> Concernant les frais institutionnels obligatoires (FIO), l'article 3.3.1 des règles budgétaires 2008-2009 permet aux universités d'ajouter une somme maximale de 50 \$/étudiant pour l'année 2010-2011 sans l'obligation d'obtenir l'approbation des associations étudiantes. Cette mesure est permise si leurs FIO, en vigueur, n'excèdent pas 555 \$/année, ce qui est le cas de l'UQAT avec un montant total de 414,40 \$/année actuellement. Nous proposons d'ajouter une somme de 47,60 \$ par année à titre de FIO. La répartition serait établie sur les frais généraux qui augmenteraient de 5 \$/année (soit de 42,50 \$ à 45 \$/session), les frais pour les services aux étudiants de 30,60 \$/année (soit de 2,23 \$ à 3,25 \$/crédit) pour un total annuel de 66,90 \$ à 97,50 \$ pour un étudiant à temps plein. De même, l'ajout d'une contribution au fonds de bourses étudiant de 12 \$/année (soit 6 \$/session) remboursable sur demande écrite. En contrepartie, la direction de l'UQAT s'engage à verser une somme de 7 000 \$/année à l'AGEUQAT afin de bonifier son programme de bourses pour la lutte contre la pauvreté.		

Frais institutionnels obligatoires Hiver 2010

Université	Admission	Frais généraux	Dons & Contributions	Frais Ass. Étudiante	Autres fixes	Droits d'auteurs	Service aux étudiants	Frais technologiques	TOTAL/année
INRS	30,00	40,00	0	25,00	25,55	0	0	0	181,10
TELUQ	80,00	49,00	10,00	8,00	0	0	3,45	4,18	362,90
ENAP	50,00	40,00	30,00	24,50	0	0,65	3,27	2,80	390,60
UQO	60,00	40,00	7,50	22,50	0	0,78	4,31	4,00	412,70
UQAT	50,00	42,50	4,00	21,00	20,00	0,75	2,23	5,00	414,40
UQTR	50,00	41,49	15,00	15,50	11,00	1,03	4,00	4,15	441,38
UQAR	50,00	46,49	25,00	32,50	0	0,78	3,05	4,15	447,38
ETS	40,00	40,00	20,00	25,00	54,00	0,60	1,00	4,75	468,50
UQAC	50,00	41,49	15,00	32,50	0,00	0,60	5,23	4,15	477,38
UQAM	75,00	49,00	0	50,00	42,25	0	3,45	4,18	511,40
MOY. RÉSEAU	53,50	43,00	12,65	25,65	15,28	0,52	3,00	3,74	410,77
UQAT VS MOY. UQ	-6,54%	-1,16%	-68,38%	-18,13%	30,89%	44,51%	-25,64%	33,83%	0,88%

Lettre à la ministre Michelle Courchesne, du CA de l'UQAT



**Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue**

445, boulevard de l'Université, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
Tél. : 819-762-0971 Sans frais : 1 877 870-8728 Fax : 819 797-4727

Le 26 janvier 2010

Madame Michelle Courchesne
Ministre
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifice Marie-Guyart, 16^e étage
1035 De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Au moment d'entreprendre mon premier mandat à la présidence de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), je me permets quelques réflexions au sujet de la gouvernance du réseau de l'Université du Québec (UQ), réflexions largement partagées par mes collègues du conseil d'administration de l'UQAT.

Mes collègues et moi estimons que ce réseau d'universités, d'écoles et d'instituts est absolument nécessaire à l'évolution du Québec et nous considérons en avoir eu la preuve au cours des 40 années passées. Le Québec a résolument atteint les objectifs des visionnaires de la Révolution tranquille, à savoir d'augmenter la scolarité et la diplomation des Québécoises et des Québécois de l'ensemble des régions et de former des experts de niveaux national et international, établis dans toutes les constituantes sur l'échiquier québécois. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue considère s'être fort bien acquittée de ses obligations pendant ces années. Vous savez sans doute que nous avons diplômé plus de 10 000 personnes contribuant ainsi à la hausse du niveau de scolarité dans la région. Nous avons aussi développé des chaires de recherche et des laboratoires sur les territoires de chacune des MRC et nous avons participé, de façon très marquée, au développement de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Mais nous n'aurions pu répondre adéquatement à cette mission sans notre appartenance au réseau de l'Université du Québec, sans les partenariats avec d'autres universités pour l'extension des programmes et le développement de chaires de recherche, sans les services tantôt rendus par les ressources expertes du siège social ou celles d'autres établissements du réseau. Bref, nous n'aurions pas eu les moyens de nos ambitions sans notre appartenance à ce réseau. Par ailleurs, nous avons la prétention d'avoir également enrichi les intervenants de ce réseau par notre vision, nos opinions et nos expertises. Parce que nous croyons à l'importance de conjuguer nos forces avec celles des autres constituantes; parce que nous croyons en l'importance de maintenir

Madame Michelle Courchesne

- 2 -

Le 26 janvier 2010

les structures universitaires de haute qualité à proximité des populations qui occupent le territoire québécois et enfin, parce que nous croyons à l'importance d'une approche cohérente et visionnaire de l'enseignement et de la recherche, nous affirmons notre confiance en l'Université du Québec et nous nous positionnons en faveur du maintien d'un réseau.

Cela dit, nous sommes d'avis qu'il est temps, après 40 ans, de revoir le mode de fonctionnement du réseau, notamment afin de revaloriser les fondements de l'Université du Québec. À cet égard, nous devons réaffirmer la notion d'accessibilité aux études supérieures pour l'ensemble de la population québécoise. Nous devons valoriser des activités d'ordre scientifique dans toutes les régions du Québec. Nous jugeons nécessaire de positionner un certain nombre de valeurs, à savoir que ce réseau doit assurer, dans le respect des spécificités de chacune des constituantes, un meilleur partage des ressources et des expertises sur les plans académique, financier et administratif. Nous devons être reconnus comme étant un réseau d'institutions de première importance faisant l'envie dans le monde universitaire québécois, canadien et international.

Ces décennies d'expérience ont permis à chacune des constituantes du réseau d'acquérir des compétences et des expertises spécifiques. De ce fait, nous devrions revoir le rôle de l'Assemblée des gouverneurs, réévaluer la gamme des services spécialisés à offrir aux établissements, concerter les constituantes sur des enjeux vitaux à leur développement et respecter l'autonomie de chaque université, école ou institut composant ce réseau d'établissements. Il faut donc repenser notre réseau comme étant un réseau d'universités plutôt qu'une université en réseau.

Voilà, Madame la Ministre, les réflexions qui animent les membres du conseil d'administration de l'UQAT et que nous souhaitons discuter et promouvoir sur les tribunes qui s'offriront à nous au cours des prochains mois. Mes collègues et moi sommes très motivés par l'évolution de notre Université et du réseau auquel elle appartient, au nom des intérêts supérieurs du Québec.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Anik Brochu
Présidente du conseil d'administration
de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

AB/cb

c.c. : Mme Sylvie Beauchamp, présidente de l'Université du Québec



Mémoire présenté dans le cadre du projet de refonte du réseau universitaire québécois

Janvier 2010

Introduction

Jeune de ses 25 ans, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a su se développer dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue grâce au réseau de l'Université du Québec. En effet, c'est par ce réseau que l'UQAT est née et c'est également par celui-ci qu'elle continue de croître et de pouvoir offrir des services de qualité. La présence de l'UQAT n'est pas banale dans l'histoire de la région, ainsi elle a su devenir un levier important du développement économique, social et culturel.

Mais qu'advient-il des constituantes une fois la refonte entamée?

Tandis que plusieurs se positionnent en faveur de la refonte du réseau universitaire québécois, l'AGEUQAT, elle, souhaiterait que cette réflexion ne soit pas faite à la légère et à la hâte.

C'est donc par ce mémoire qu'elle souhaite transmettre ses préoccupations quant aux sièges étudiants sur les instances suprêmes, aux services communs du réseau et finalement quant à la compétition interuniversitaire.

Sièges étudiants sur les instances suprêmes

Tout d'abord, les premières brides du projet de refonte du réseau universitaire québécois modifient de façon substantielle les instances suprêmes tels l'Assemblée des gouverneurs et le Conseil des Études. Les modifications apportées jusqu'à maintenant évacuent totalement la présence des étudiants et des professeurs. Comme mentionné pour le projet de loi 38, apporté par la ministre Courchesne, l'AGEUQAT voit d'un mauvais œil le retrait des sièges étudiants sur les différentes instances que ce soit pour les instances des universités, mais également pour celles projetées dans le projet de refonte. En effet, les étudiants, les professeurs ou les membres de la communauté universitaire demeurent les personnes les mieux placées afin d'assurer une saine gestion. De plus, ce sont eux qui connaissent les problématiques et côtoient les personnes qui les vivent. Ils peuvent donc soulever des aspects intéressants et envisager des solutions innovatrices.

Bref, l'AGEUQAT recommande que soient conservés les sièges appartenant à la communauté universitaire (étudiants, professeurs) sur les différentes instances du réseau universitaire québécois.

Offre de services communs

L'AGEUQAT comprend mal comment une refonte comme celle-ci permettrait la continuité des services qu'ont en commun les constituantes du réseau.

S'il advenait une fois la refonte effectuée que certaines constituantes se retirent de certaines offres de services partagés par le réseau, cela pourrait avoir des impacts majeurs. Effectivement, la fin de ce genre de

collaboration pourrait entraîner une augmentation importante des frais administratifs de chacune des institutions. Compte tenu du sous-financement actuel des universités et de la conjoncture économique, l'AGEUQAT croit que le partenariat qui existe présentement entre les différentes constituantes doit perdurer. Des restrictions doivent également être mises en place afin de limiter le retrait de chacune des constituantes. Pourquoi cela? Nous comprenons bien que dans la logique, c'est l'étudiant qui se voit refiler la facture pour toute augmentation de frais administratifs, ce qui est inacceptable. C'est pourquoi *l'AGEUQAT recommande que soit établi un mode de fonctionnement particulier pour l'offre de services du réseau universitaire québécois afin d'assurer qu'une continuité des services de qualité reconnue actuellement, et ce, dans toutes les constituantes.*

Compétition interuniversitaire

Qu'existe-t-il une fois, non plus une université en réseau, mais qu'un réseau d'université est établi? Qu'advient-il de ce réseau lorsque chaque constituante pourra enfin tout gérer comme elle le souhaite sans qu'une instance suprême vienne s'ingérer dans son administration? Est-ce que celui-ci entrera dans cette course à la clientèle que connaissent actuellement les universités québécoises? L'AGEUQAT est inquiète de cette nouvelle tendance et souhaite qu'elle soit prise en compte dans le projet de refonte du réseau universitaire québécois.

Conclusion

Finalement, les points qui ont été retenus dans ce mémoire soient les sièges étudiants, l'offre de services communs et la compétition interuniversitaire évoquent une partie des inquiétudes que l'AGEUQAT éprouve face à ce projet de refonte. Toutefois, afin de bien comprendre l'ampleur de ce projet et qu'il soit intégré dans un processus décisionnel. Cette consultation permettra de prendre une décision de société sur l'avenir de l'Université au Québec.

Bref, *l'AGEUQAT recommande qu'une vaste consultation soit menée sur l'avenir du réseau universitaire québécois afin de préserver un enseignement accessible et de qualité, et ce, sur tout le territoire québécois.*

PACTE POUR LE FINANCEMENT CONCURRENTIEL DE NOS UNIVERSITÉS

PAR

M. Michel Audet
Mme Françoise Bertrand
Mme Julie Bouchard
M^e Lucien Bouchard
M. Marcel Boyer
M. Youri Chassin
M. Yves-Thomas Dorval
M. Joseph Facal
M. Pierre Fortin
M. Michel Gervais
Mme Monique Jérôme-Forget
M. Hugo Jolette
M. Robert Lacroix
M. Patrick Lebel
M. Michel Leblanc
M. Claude Montmarquette

www.pactefinancementdesuniversites.info

23 FÉVRIER 2010

Le monde s'est profondément transformé au cours du siècle dernier. Parmi les phénomènes les plus marquants, on trouve l'explosion des savoirs, leur utilisation de plus en plus intensive et l'ouverture sans précédent des économies aux échanges internationaux.

L'efficacité avec laquelle une société crée les savoirs nouveaux, les diffuse et les valorise est devenue plus que jamais l'un des principaux déterminants de sa croissance et de son rayonnement. Les innovations découlant de ces savoirs engendrent la création de nouveaux biens, services, équipements et modes organisationnels qui, à leur tour, augmentent le bien-être des individus, accroissent la productivité dans tous les secteurs d'activité et, conséquemment, la richesse d'une nation.

Devant une concurrence internationale de plus en plus féroce, notre prospérité collective repose sur notre capacité à utiliser le savoir avec créativité, à innover et à ajouter de la valeur. C'est d'ailleurs là le constat principal de la Rencontre économique organisée par le premier ministre du Québec les 20 et 21 janvier dernier.

Ce constat nous place collectivement devant un test de cohérence : si le savoir est l'arène où nous devons nous illustrer, avons-nous des assises suffisamment solides pour y exceller ? Nos institutions de savoir et de recherche, tout particulièrement nos universités, sont-elles en mesure de jouer le rôle que commandent nos aspirations de réussite et de prospérité ?

Le pacte que nous proposons aujourd'hui reflète notre plus vive inquiétude : **sans un renforcement substantiel du financement de nos universités, nous sommes convaincus que l'avenir économique du Québec est compromis.**

LA QUALITÉ, UNE CONDITION *SINE QUA NON*

Les universités ont une incidence directe et fondamentale sur le succès ou l'échec d'une stratégie économique axée sur le savoir. Que ce soit par leur contribution à la production de nouveaux savoirs, par la qualité de la main-d'œuvre hautement qualifiée qu'elles forment ou encore par l'efficacité avec laquelle elles assurent le transfert des connaissances, elles jouent un rôle clé.

Or, dans un monde globalisé, cette qualité et cette efficacité sont des notions toutes relatives. Dans le monde de l'évolution des savoirs, le rythme et l'intensité sont donnés par les plus performants au niveau mondial. Les sociétés qui veulent être de ce groupe de pointe veillent à ce que leurs universités puissent suivre ce rythme, voire contribuer à la cadence. Il s'agit là d'une condition indispensable pour obtenir les talents scientifiques, techniques et professionnels requis par l'économie du savoir.

Dans cet environnement mondial hautement compétitif, où les moyens déployés sont souvent de très grande envergure, nous sonnons aujourd'hui l'alarme. **Nos universités québécoises sont victimes d'un sous-financement chronique qui menace non seulement leur propre position concurrentielle, mais surtout celle de l'économie et de la société québécoise dans son ensemble.** Les conséquences de ce sous-financement ont été maintes fois répétées :

- Manque criant de moyens matériels et de ressources humaines;
- Détérioration inquiétante des infrastructures universitaires et du parc immobilier;
- Nette insuffisance des espaces aggravée par la hausse des effectifs étudiants;
- Assèchement des crédits alloués à la recherche, dégradation du climat de travail et de la cohésion sociale sur les campus.

En 15 ans, les ressources budgétaires de nos universités ont fondu au point d'atteindre le seuil d'alerte. L'an dernier, la quasi-totalité des établissements universitaires du Québec ont enregistré un déficit. Une première peu glorieuse dans l'histoire du Québec. À la fin de la présente année, le déficit accumulé de l'ensemble des universités dépassera les 500 millions de dollars.

Devant la gravité de la situation, le gouvernement du Québec a réagi en 2007 par l'injection de 240 millions de dollars sur trois ans dans le réseau universitaire, dont 180 millions de dollars récurrents. S'il faut saluer ce geste, il importe de le ramener à sa juste portée. La première tranche de ces crédits supplémentaires permettait de rétablir la subvention par étudiant à son niveau de... 1989 ! **En matière de budget de fonctionnement, les universités québécoises accusent un sous-financement de quelque 500 millions de dollars par année comparativement à celles du reste du Canada.**

De cet état de sous-financement découlent des risques importants et insidieux :

- Une marginalisation croissante des universités québécoises dans l'espace canadien et nord-américain;
- Un déclin global de la qualité de la formation;
- Le recul progressif du Québec comme destination de choix pour les meilleurs étudiants internationaux;
- L'érosion du potentiel d'innovation de l'ensemble de notre économie;
- Une atrophie relative de notre économie et un décalage dans la progression de notre niveau de vie.

UN PACTE QUI REPOSE SUR DES VALEURS

Cet état de sous-financement de nos universités doit être corrigé. Nous avons le devoir de revoir et d'améliorer en profondeur le modèle de financement du réseau universitaire québécois. C'est une tâche à laquelle il faut s'attaquer maintenant.

Pour y arriver, nous proposons un nouveau « pacte » qui, tout en exigeant des efforts supplémentaires importants, reste en tous points fidèle aux grandes valeurs collectives que nous entretenons à l'égard de l'éducation supérieure, à savoir :

- **L'accessibilité** : l'accès aux études supérieures est le levier de mobilité sociale le plus puissant dont dispose notre société. Le niveau de richesse individuelle préalable à l'obtention d'un diplôme ne doit, en aucun cas, constituer un obstacle à la poursuite des études.
- **L'équité** : l'éducation supérieure est un investissement qui génère des bénéfices. Cet investissement est à la fois individuel (à travers les droits de scolarité et le renoncement temporaire à un revenu de travail) et collectif (à travers les taxes et impôts qui permettent le financement des universités par l'État). Les retombées positives de l'éducation sont également individuelles et collectives. Par souci d'équité, il importe que la part de financement assumée par chacun soit proportionnelle à sa part de bénéfices. On doit aussi souligner à quel point l'augmentation du pourcentage de diplômés universitaires dans une société réduit les disparités de revenu et de richesse.

- **L'excellence** : l'éducation supérieure joue un rôle clé dans notre prospérité actuelle et future. L'économie du Québec aussi bien que nos universités évoluent dans un environnement mondialisé, de très forte concurrence. Les aspirations du Québec à briller parmi les meilleurs doivent se traduire par un engagement de tous dans la poursuite de l'excellence et de la réussite. Universités, enseignants, étudiants et partenaires doivent accepter de s'investir dans les changements qui nous rendront meilleurs.
- **L'efficacité** : nos établissements d'éducation supérieure ont l'obligation morale de maximiser les fruits des investissements individuels et collectifs qui leur sont consentis. Le Québec demeure une société moins riche que les autres économies d'Amérique du Nord, ce qui impose un devoir de rigueur exceptionnelle pour l'allocation des budgets et l'efficacité des activités d'enseignement et de recherche.

Le pacte que nous proposons respecte l'esprit et la lettre de ces quatre principes.

UN PACTE QUI EXIGE UN EFFORT COLLECTIF

Il y a trois composantes dans le financement des universités : la subvention de l'État; les droits de scolarité; et les autres revenus provenant d'entreprises auxiliaires des universités elles-mêmes et du rendement de fonds de dotation. La question qui se pose est de savoir quel poids doivent prendre ces diverses sources de revenu.

Il faut avouer qu'il n'y a pas de règles précises à cet égard. Nous pensons toutefois que le système universitaire public nord-américain, considéré comme le meilleur au monde, a probablement trouvé, avec le temps, la meilleure répartition du fardeau des dépenses pour la formation universitaire. À cet égard, le rang qu'occupent les universités canadiennes et américaines dans le classement du THES 2009 appuie parfaitement ce qui précède.

Dans le reste du Canada, les subventions de l'État s'élèvent en général à quelque 60 % des revenus des universités. Les droits de scolarité, différenciés selon le niveau d'études et le secteur disciplinaire, représentent quelque 30 % des revenus. Les revenus divers des universités, dont ceux provenant de leur fonds de dotation, constituent le dernier 10 %. Il est important de noter qu'une partie des droits de scolarité perçus par les universités sert à assurer l'accessibilité pour les moins fortunés.

Avec un tel régime, le Canada et les États-Unis se sont donné les systèmes d'éducation universitaire les plus performants au monde et unanimement reconnus pour leur qualité exceptionnelle. La preuve en est que l'on vient de partout dans le monde pour y étudier et que les pays qui entreprennent des réformes majeures de leur système d'éducation universitaire s'en inspirent largement.

On observe aussi que c'est aux États-Unis et dans le reste du Canada que la proportion des jeunes passant par l'université est la plus élevée, ce qui montre bien que ce régime ne nuit pas à l'accessibilité. C'est aussi dans le système universitaire nord-américain que nous trouvons la plus grande flexibilité menant aux innovations les plus nombreuses et les plus marquantes. Cette flexibilité provient en grande partie de la diversité des sources de financement, qui enlève, à l'un ou à l'autre des pourvoyeurs de fonds, un pouvoir absolu sur l'évolution des institutions et du système d'éducation universitaire.

On ne comprend donc pas ce qui pousse le Québec à s'éloigner du système nord-américain pour s'inventer un modèle, avec tous les risques que cela comporte, ou pour imiter un autre système considéré comme moins performant.

Le pacte que nous proposons vise explicitement à ramener graduellement le mode de financement des universités québécoises dans le modèle canadien.

UN PACTE À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS

Le pacte que nous proposons comporte trois volets :

- **Un engagement ferme du gouvernement à maintenir le niveau actuel de financement public en termes réels;**
- **Un déplafonnement des droits de scolarité;**
- **Un réexamen de la situation tous les cinq ans.**

L'engagement ferme du gouvernement à ne pas réduire le financement public est un élément essentiel du pacte. Au cours des dix dernières années, le gouvernement du Québec a investi quelque 480 millions de dollars à titre de rattrapage. Toutefois, la situation a bougé plus rapidement dans le reste du Canada, si bien que les universités québécoises se retrouvent encore avec un sous-financement de 500 millions de dollars. L'État a apporté sa contribution et, dans l'état actuel des finances publiques au Québec, il ne peut faire plus. Les étudiants doivent donc accepter maintenant le déplafonnement des droits de scolarité. C'est le deuxième élément tout aussi essentiel du pacte.

À l'instar de ce que l'on trouve ailleurs en Amérique du Nord, les droits de scolarité devraient être différenciés selon le niveau d'études et le secteur disciplinaire pour refléter davantage les coûts de formation et les rendements variables de l'investissement en éducation universitaire. À l'intérieur de balises gouvernementales relativement larges, l'établissement des droits de scolarité devrait être du ressort de chaque institution universitaire qui, de toute évidence, devra tenir compte de sa clientèle potentielle et de la concurrence nationale et internationale à laquelle elle fait face.

Les droits de scolarité, lorsqu'ils reflètent adéquatement les coûts de la formation offerte, jouent un rôle de régulation unique dans le système d'éducation universitaire. Ils indiquent aux étudiants que l'éducation n'est pas un service gratuit. Ils permettent à l'individu de faire des choix éclairés qui conduiront à une utilisation plus efficiente des ressources rares d'une société. Ils rendent aussi les étudiants plus exigeants quant à la qualité et à la portée des enseignements reçus. Pour les universités qui offrent différents programmes d'études, plus les droits de scolarité comptent dans le total de leurs revenus, plus elles voudront se soucier de la qualité et de la pertinence de leurs programmes afin de s'assurer la notoriété requise pour attirer de nouveaux étudiants et retenir ceux qui y sont déjà inscrits.

Dans un tel système, les étudiants et leurs familles exigeront aussi que les universités leur fournissent des renseignements objectifs sur un certain nombre d'indicateurs de qualité qui leur permettront de faire des choix plus éclairés quant à l'institution qu'ils fréquenteront. C'est pour l'ensemble de ces considérations qu'il doit y avoir des droits de scolarité au niveau universitaire et qu'ils doivent être en corrélation avec les coûts de la formation.

Cette nouvelle formule de financement entraînerait les conséquences suivantes :

- Le revenu annuel que les universités québécoises tireraient, à terme, de cet ajustement s'élèverait à quelque 565 millions de dollars.
- Si nous prenons la situation canadienne comme référence, pour 85 % du total des étudiants, qui ont choisi les secteurs disciplinaires à faibles coûts de formation et à taux de rendement moins élevé, l'augmentation des droits de scolarité serait de l'ordre de 2 200 \$.

- Les droits de scolarité augmenteraient beaucoup plus pour les étudiants inscrits dans les secteurs disciplinaires à coûts élevés et à rendement fort, soit entre 3 000 \$ et 10 000 \$. Nous estimons qu'un étudiant de médecine, par exemple, qui gagnera dans l'ensemble de sa carrière, après impôts et en termes réels, 2 millions de dollars de plus que le diplômé universitaire du secteur des lettres, peut et devrait assumer des droits plus élevés.
- Nous proposons que le processus d'augmentation soit étalé sur trois ans et qu'il débute en 2012.

UN ENGAGEMENT FERME ET ABSOLU QUANT AU MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ

Au Québec, nous avons eu trop tendance à ne relier l'accessibilité aux études universitaires qu'aux droits de scolarité. Or, comme le démontrent clairement un grand nombre d'études, le problème d'accessibilité se pose en grande partie bien avant que l'étudiant arrive aux portes de l'université; les droits de scolarité y jouent un bien faible rôle. Cet état de fait n'exclut toutefois pas qu'une hausse substantielle des droits de scolarité puisse limiter la capacité de certaines catégories d'étudiants d'accéder à l'université. C'est pourquoi le déplaçonnement des droits de scolarité doit être accompagné d'un programme ciblé de soutien à l'accessibilité.

Le pacte que nous proposons comprend trois types de mesures qui renforceront les programmes existants de soutien à l'accessibilité.

La première mesure touche directement ceux qui font ou seraient susceptibles de faire une demande d'admission à l'université. Chaque université devrait consacrer 30 % des revenus supplémentaires découlant de l'augmentation des droits de scolarité pour favoriser l'accès à l'université à l'aide de bourses substantielles aux candidats méritants provenant de milieux moins fortunés. Un tel système existe déjà ailleurs au Canada et semble bien remplir les objectifs visés. Ce programme, qui permettrait d'ajouter 170 millions de dollars aux 380 millions de dollars déjà consacrés annuellement à l'aide aux étudiants par le gouvernement, aurait de toute évidence un effet positif sur l'accessibilité et atténuerait significativement le caractère régressif de la formule actuelle, qui profite d'abord et avant tout aux mieux nantis.

Parallèlement à ce soutien accru, **nous proposons la mise en place d'un système de remboursement des prêts étudiants qui soit proportionnel aux revenus gagnés par les éventuels diplômés.** Un tel système, en vigueur dans d'autres juridictions, a grandement réduit les craintes et les répercussions découlant des aléas du marché du travail.

Dans la mesure où le gouvernement maintiendra les niveaux actuels de soutien aux universités, l'augmentation des droits de scolarité permettra non seulement d'éliminer l'écart de financement entre les universités québécoises et celles du reste du Canada, mais donnera en plus aux universités les ressources qui leur permettront de pallier les conséquences d'une longue période de sous-financement important. Ainsi, le gouvernement du Québec n'aura plus à financer à même les fonds publics le rattrapage des universités québécoises par rapport à leurs comparables du reste du Canada.

Le pacte que nous proposons engage le gouvernement à consacrer les budgets ainsi libérés pour favoriser la réussite scolaire à tous les niveaux d'études. Ces sommes pourront servir à réduire le décrochage, particulièrement au secondaire, à améliorer les programmes d'orientation scolaire et à mettre sur pied un programme d'information sur la valeur intrinsèque de l'éducation et la rentabilité privée et sociale d'un tel investissement.

L'objectif premier de l'ensemble de ces mesures, rendues possibles par l'augmentation des droits de scolarité, est de réduire l'écart dans les taux de participation aux études universitaires selon le statut socio-économique des familles. C'est la seule façon efficace et équitable d'accroître l'accessibilité. Comme les jeunes provenant de familles mieux nanties ne seront pas affectés par cette hausse des droits de scolarité, l'impact positif de l'ensemble des mesures précitées se répercutera sur les individus venant de milieux moins favorisés, qui auront de nouveaux outils pour accéder en plus grand nombre à l'université.

UN PACTE QUI INCITE LES UNIVERSITÉS À DAVANTAGE DE RIGUEUR

Le pacte que nous proposons constitue en soi un puissant moyen de transformation de nos universités. Soumises à une concurrence plus vive et à des incitatifs plus importants, les universités seront amenées :

- À mieux allouer les ressources dont elles disposent, de manière à accroître la qualité et la pertinence des programmes d'études qu'elles offrent, tout en tenant compte de leurs forces particulières et de leur vocation spécifique.
- À mettre sur pied des programmes de soutien financier à l'égard des étudiants, calibrés de façon à permettre à tous ceux et celles qui ont le talent, le désir et la volonté de faire des études universitaires d'y accéder indépendamment de leur capacité financière et à inciter les étudiants à acquérir, dans des délais raisonnables, une formation de haute qualité.
- À accepter d'être comparées aux universités du reste du monde pour transmettre aux étudiants les renseignements les plus pertinents et essentiels à leur choix d'institution et fournir à l'État une série d'indicateurs pour lui permettre d'évaluer l'impact de la réforme du financement universitaire et de prendre au besoin les mesures correctives qui s'imposeraient.

CONCLUSION : UN PACTE POUR NOTRE AVENIR À TOUS

Une société qui veut participer à l'économie du savoir et y être concurrentielle se doit de pouvoir compter sur des universités formant des diplômés de haute qualité selon les standards internationaux les plus exigeants et réalisant des recherches de pointe de calibre mondial.

Ce rôle est aujourd'hui menacé en raison d'un manque patent de ressources. Le Québec a mal à ses universités. Le mal n'est pas incurable, mais il est chronique. Et les maladies chroniques sont les plus handicapantes. C'est pourquoi nous incitons fortement tous les Québécois à s'engager en faveur de nos universités de même que nous pressons toute la classe politique et le gouvernement du Québec de répondre à notre proposition. Assurons-nous, collectivement, que nos universités disposent de la santé financière et des incitatifs nécessaires pour s'acquitter de leur triple mission de recherche, d'enseignement ainsi que de valorisation et de transfert des connaissances. Il en va de notre avenir comme société.

Nous ne pouvons faire autrement que de nous engager résolument en faveur du renforcement de nos universités. Nous avons besoin qu'émerge une volonté claire de la société québécoise.

Ont cosigné ce pacte :

M. Michel Audet, ex-ministre des Finances du Québec

Mme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Mme Julie Bouchard, ex-présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)

M^e Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec

M. Marcel Boyer, professeur émérite de l'Université de Montréal

M. Youri Chassin, ex-président de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS), ex-vice-président aux Affaires universitaires de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et ex-membre du Conseil permanent de la jeunesse

M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec

M. Joseph Facal, ex-président du Conseil du trésor

M. Pierre Fortin, professeur émérite de l'Université du Québec à Montréal

M. Michel Gervais, ex-recteur de l'Université Laval

Mme Monique Jérôme-Forget, ex-ministre des Finances du Québec et ex-présidente du Conseil du trésor

Mme Hugo Jollette, ex-président de l'Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (AGEUQAT) et ex-trésorier de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

M. Robert Lacroix, ex-recteur de l'Université de Montréal

M. Patrick Lebel, ex-président de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et du Conseil permanent de la jeunesse

M. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

M. Claude Montmarquette, professeur émérite de l'Université de Montréal